



Projet « Zonage et aménagement de l'Aire Protégée de Minkebé (APM) en vue de la protection des corridors de conservation transfrontalière entre le Gabon, le Cameroun et le Congo »

Ref : PPD 147/10 Rev.1 (F)

Etat des lieux actualisés du Parc National de Minkebe (PNM), de sa zone périphérique et des interactions avec les autres aires de conservation du paysage TRIDOM.

Septembre 2011

Par Armand Prosper OBAME ONDO
Expert Forestier Senior
M. Sc. Forestière – Sylviculture Aménagement des forêts

Liste des figures	4
Liste des Tableaux.....	4
Liste des acronymes	5
1. Introduction	6
2 – Le Gabon : Caractéristiques physiques et biologiques.....	6
21 - Situation géographique et étendue	6
22 - Caractéristiques physiques du Gabon.....	7
221 – Le climat	7
222 - La pédologie.....	8
223 - Les milieux	8
224 – L'hydrologie	9
225- La géologie.....	11
23 – Importance du secteur forestier	12
3 – Le Gabon et les aires protégées	12
31 - Contexte de la gestion des aires protégées	12
32 – Cadre réglementaire et Institutionnel.....	13
321 – Cadre réglementaire	13
322 – Cadre institutionnel	14
33 - Présentation du réseau d'Aires Protégées du Gabon et place du Parc National de Minkébé (PNM)	14
331 - Présentation	14
332 –Atouts et menaces	18
333 – Financements.....	19
334 - Problèmes à résoudre	19
335 – Place du Parc National de Minkébé (PNM).....	21
4. Etat des lieux actualisé du PNM et de sa zone périphérique dans le contexte du TRIDOM	23
41 – Initiative du TRIDOM : Statut et encrage du PNM	23
411 - Localisation et étendue.....	23
412 - Données physiques et biophysiques	23
413 - Populations et activités anthropiques	25
414 - Affectation des terres et activités industrielles	26
42 – Présentation de l'Aire protégée de Minkébé et sa périphérie.....	29
421 – Données physique et biophysique	29
422 – Populations et activités humaines.....	33
423 – Activités industrielles et de grand braconnage.....	40

43 – Vision pour la gestion du PNM et de sa périphérie: analyse du processus de management.....	45
431 – Objectifs de gestion du PNM et de sa périphérie.....	45
432 – Atouts et contraintes de gestion.....	46
433 – Parties en présence et approche collaborative.....	47
434 – Gestion participative du PNM et mécanismes de gestion des conflits.....	50
435 - Analyse des acteurs.....	52
436 - Application de la loi.....	55
437 - Configuration de l'aire protégée.....	55
438 - Plan de gestion/aménagement.....	55
439 - Plan de travail.....	55
440 - Suivi évaluation.....	56
441 – Gestion opérationnelle des ressources.....	56
442- Activités de recherche au sein du PNM et sa périphérie.....	61
443 - Education et Sensibilisation.....	61
444 - Accès.....	62
445 – Droits, taxes et retombées économiques pour les communautés.....	62
5 – Analyse des problèmes centraux que rencontre la conservation dans l'APM et sa périphérie et proposition d'éléments de solution.	64
51 – Affectation des terres.....	64
52 – Application de la Lois.....	66
53 - Synergies d'interventions entre les différents acteurs.....	68
6 – Conclusions.....	71
Bibliographie.....	74
Annexes.....	75
Annexe 1: Liste et contacte des personnes interviewées.....	75
Annexe 2: Questionnaire soumis aux personnes interviewées.....	76

Liste des figures

Figure 1: limites administratives du Gabon.....	7
Figure 2: Le Réseau des aires protégées au Gabon	16
Figure 3: Répartition des aires protégées du Paysage du TRIDOM.....	23
Figure 4 : Carte de l'exploitation minière et des sites critiques de la TRIDOM	28
Figure 5: Carte des caractéristiques physique et hydrographique du bloc forestier de Minkébé.....	31
Figure 6 & 7: Inselbergs de la région de Minkébé.....	31
Figures 8 & 9: Fagara (gauche) et liane vénérable (droite).....	32
Figure 10: L'éléphant (<i>Loxodonta africanus</i>)	33
Figures 11: le léopard ()	33
Figure 12: le bongo (<i>Tragelaphus eryceros</i>).....	33
Figure 13: le faux gavial (<i>Crocodylus cataphractus</i>) Figure 14: la tortue à carapace molle (<i>Trionyx</i> sp) ..	33
Figure 15 : Activités anthropique en périphérie du PNM	36
Figures 16 & 17 : Défenses saisies et éléphant abattu.....	36
Figures 18 & 19 : Exploitation illégale des bois par les populations et les sociétés d'exploitation.....	36
Figure 20 : Carte des principaux sites d'orpillage en périphérie du PNM.....	37
Figure 21: Habitat précaire du village Minkébé Figure 22: Piste trans-minkébéenne	37
Figure 23: Fausse d'orpillage à Minkébé village Figure 24: Drogues commercialisées à Minkébé village	40
Figure 25 – Affectation du domaine forestier permanent du Gabon	41
Figure 26 – Opérateurs forestiers en périphérie du PNM.....	41
Figure 27 - Aperçu de l'étendue minier de la zone de Minkébé	42
Figure 28 - Permis de recherche SISED.....	43
Figure 29 - Zone d'évaluation de prélèvement de la grande faune.....	44
Figure 30 - Sites critiques en périphérie du PNM.....	45

Liste des Tableaux

Tableau 1 - Liste des aires protégées du Gabon en 2011 (Classification UICN, taille, type de structure de gestion, texte de création).....	17
Tableau 2 - Données actualisées sur les Parcs nationaux du GABON en 2011	22
Tableau 3 - Les principales villes du Paysage.	25
Tableau 4 - Nationalité et nombre d'habitants de Minkébé village.....	38
Tableau 5 - Analyse des parties prenantes	54

Liste des acronymes

AGAFI	Association Gabonaise des Femmes Indigènes et Indigentes
ANPN	Agence Nationale des Parcs Nationaux
AP	Aire Protégée
CARPE	Programme régional d'Afrique centrale pour l'environnement
CAWHFI	Central African World Heritage Forest Initiative
CEFDHAC	Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CNPN	Conseil National des Parcs Nationaux
DACEFI	Développement d'Alternatives Communautaires à L'Exploitation Forestière Illégale
HCPN	Haut Conseil des Parcs Nationaux
LAB	Lutte Anti-Braconnage
MEF	Ministère des Eaux et Forêts
OIBT	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
PNM	Parc National de Minkébé
PSFE	Programme sectoriel forêt et environnement
RAPAC	Réseaux d'Aires Protégées en Afrique Centrale
REDD	Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation
TNS	Tri-national de la Sengha
TTIB	Tropical Timber International Board
TRIDOM	Tri-national Dja-Odzala-Minkébé
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
WRI	World Resources Institute
WWF	Fonds Mondial pour la Nature
WCS	Wildlife Conservation Society
ZES	Zone Economique Spéciale

1. Introduction

Depuis le Sommet des Chefs d'Etat de Yaoundé en 1999, les pays se sont engagés entre autres à accélérer le processus de création des aires protégées transfrontalières entre les pays d'Afrique Centrale et inviter les pays voisins à s'intégrer dans ce processus, tout en renforçant la gestion durable des aires protégées existantes.

Cet engagement, a été matérialisé par la création de deux paysages transfrontaliers de conservation TNS (entre Congo, le Cameroun et la RCA) et le TRIDOM (entre le Gabon, le Congo et le Cameroun). L'intérêt de l'OIBT s'est vu donc croissant pour cette zone et ceci a été marqué par l'approbation d'un premier projet pour le Cameroun par l'OIBT en 2001, pour la protection du Sanctuaire à Gorille de Mengame. Motivé par cet intérêt, le Gabon a également soumis à l'OIBT une proposition de projet semblable sur la partie contiguë de Minkebé. C'est dans ce contexte qu'est donc issu le projet "Zonage et aménagement de l'Aire Protégée de Minkebé (APM) en vue de la protection des corridors de conservation transfrontalière entre le Gabon, le Cameroun et le Congo" qui fait l'objet d'un avant projet soumis au financement de l'OIBT.

L'objectif de développement est de contribuer à l'effort de coordination des opérations d'aménagement des aires protégées dans le grand massif forestier de l'espace TRIDOM. De manière spécifique, il s'agit de finaliser la proposition complète de projet en prenant en compte les nouveaux développements et les nouvelles initiatives de la région en matière de conservation et de gestion durable des ressources forestières.

2 – Le Gabon : Caractéristiques physiques et biologiques

21 - Situation géographique et étendue

Situé dans le golfe de Guinée, le Gabon est à cheval sur l'équateur et est limité au Nord-Ouest par la Guinée Equatoriale, au Nord par le Cameroun, à l'Est et au Sud par le Congo-Brazzaville et à l'Ouest par l'océan Atlantique sur 800 km. Sa population est estimée à 1.547.685 habitants pour une superficie de 267.667 Km² dont plus de 80% de forêt dense, soit en moyenne une densité de 5,6 habitants au Km², l'une des plus faibles d'Afrique. Certaines zones demeurent totalement inhabitées et la majorité de la population est concentrée autour des principaux pôles économiques du pays comme Libreville, Port Gentil et Franceville (84% de la population gabonaise est urbaine).

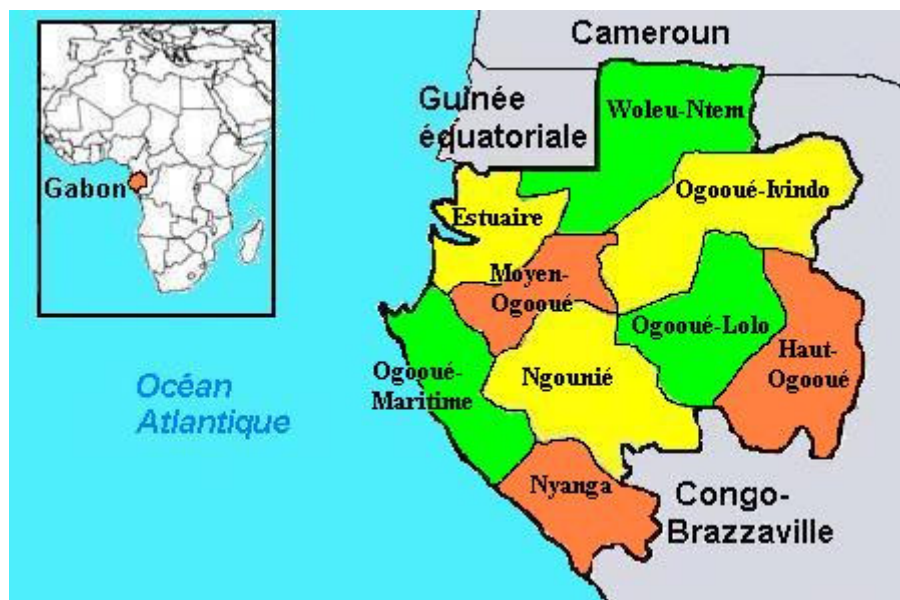
La population est répartie selon 48 ethnies (34,5% de Fang, 17% d'Aduma, 14% de Bakota, 10,5% d'Eshira). Le français est la langue officielle, bien que de nombreux dialectes soient couramment employés (fang, téké, punu, nzébi, etc.).

Le Gabon dispose d'une forte potentialité économique de par ses nombreuses richesses provenant de ses ressources minières, pétrolières et forestières qui constituent les piliers de son économie. L'exploitation du manganèse et surtout celle du pétrole fournissent une part importante des revenus du pays. La richesse du Gabon repose également sur sa Faune à travers les Parcs nationaux et sa Flore avec plus de 400 espèces d'arbres exploitables, d'où l'importance de l'exploitation forestière et le fort potentiel éco touristique

Le Gabon est divisé en neuf (09) Provinces administratives (Figure 1) placées chacune sous l'autorité d'un Gouverneur: l'Ogooué-Maritime (Port Gentil), l'Ogooué-Ivindo (Makokou), le Moyen-Ogooué (Lambaréné), le Haut-Ogooué (Franceville), le Woleu-Ntem (Oyem), l'Ogooué-Lolo (Koula Moutou), la Ngounié (Mouila), la Nyanga (Tchibanga) et l'Estuaire (Libreville).

Au niveau local et décentralisé le pays est partagé en : 47 départements, 152 cantons, 50 communes et 26 districts. On dénombre également 3304 villages. Une politique de décentralisation a été adoptée mais tarde à se mettre en route.

Figure 1: limites administratives du Gabon



22 - Caractéristiques physiques du Gabon

221 - Le climat

Deux types de facteurs sont généralement cités pour donner une image des phénomènes climatiques : les facteurs cosmiques et les facteurs géographiques.

Les données climatiques les plus utiles au Gabon sont la température (21-28°C), les précipitations (2000-3800 mm), l'hygrométrie (80 -88%) et, dans une moindre mesure, l'insolation (1400 h/an), les vents (5 m/s) et les brouillards (tels que ceux qui sont nettement marqués dans le Haut Ogoouée).

La combinaison d'éléments climatiques divise les temps au Gabon en deux saisons sèches et deux saisons de pluies.

Les critères de distinction des régimes climatiques du Gabon sont fonction de la distribution et du rythme des précipitations. Ainsi peut-on distinguer trois principaux types de climats : le climat équatorial pur, le climat équatorial de transition de la zone centrale, le climat équatorial du sud-ouest et du littoral centre atlantique.

222 - La pédologie

Les sols ferrallitiques sont les mieux représentatifs des caractéristiques du Gabon. Ainsi deux types de sols ferrallitiques peuvent être opposés au Gabon : les sols ferrallitiques typiques et les sols ferrallitiques à cuirassement.

On note aussi la présence de sols sur socle granitique et granito-gneissique, typiquement ferrallitiques, localisés dans toute la partie centre-nord du Gabon.

Enfin la diversité des sols (sols des terrains précambriens ; sols sableux des plateaux Batéké et gréseux du bassin côtier) sur terrains sédimentaires reflète assez bien la diversité des roches-mères.

223 - Les milieux

Le Gabon présente des formes de reliefs variés. Bien que peu montagneux, le pays est essentiellement une région de plateaux et de collines. La topographie n'a qu'exceptionnellement un aspect complètement plat, et plusieurs massifs montagneux d'altitude médiocre présentent un relief vigoureux.

2231 - Les plaines, les bas-plateaux et les collines

Au Gabon, les plaines se rencontrent dans les régions de la Nyanga, de la Ngounié, de la Lopé, sur les bords de l'Ogooué, ainsi que dans la région des lacs et le delta de l'Ogooué. D'une altitude qui varie de 0 m à 100 m, elles sont souvent couvertes de formations herbeuses (savanes) et correspondent aux dépressions du bassin sédimentaire côtier et des bassins sédimentaires du Précambrien supérieur et du Francevillien.

Quant aux bas-plateaux et collines, ils se rencontrent sur le bassin sédimentaire côtier et ceux plus anciens du sud-ouest et du centre du Gabon. Leur altitude oscille entre 100 m et 200 m.

S'agissant des plateaux, ils couvrent la plus grande partie de la superficie du Gabon. Ils sont parfois fortement entaillés par les cours d'eau. La maille et la densité du réseau hydrographique donnent à ce type de relief l'aspect d'un moutonnement montagneux. Le plus grand ensemble de plateaux couvre le nord-est du pays.

Certains reliefs massifs constituent, malgré leur altitude peu élevée, des montagnes. Ils sont caractérisés par de fortes déclivités et leur rebord forme un escarpement qui domine de plusieurs centaines de mètres la plaine en contrebas. Tel est le cas du rebord occidental des Monts de Cristal qui domine de près de 800 m la plaine de la Noya étalée à ses pieds. De même, le massif de l'Ikoundou s'élève brutalement au-dessus des plaines de la Nyanga et de la Ngounié.

Les vallées encaissées, les versants escarpés et les crêtes aiguës sont les éléments les plus significatifs du relief des montagnes gabonaises. Celles-ci sont encore mal connues.

224 – L'hydrologie

Le système hydrographique gabonais couvre la quasi-totalité du territoire national. Il est composé d'un grand bassin versant, celui de l'Ogooué, qui domine ceux, plus modestes des fleuves côtiers Nyanga et Komo. Les développements qui suivent, visent la description du réseau hydrographique et du système hydrologique du Gabon.

2241- *Le système hydrographique du Gabon*

Le tracé hydrographique gabonais est de type dendritique et très hiérarchisé. Cette hiérarchisation du drainage est égale voire supérieure à quatre ordres à savoir.

- ✓ la rivière Lodié, dans la province de l'Ogooué Ivindo, comme un drain d'ordre 1 ;
- ✓ la rivière dans laquelle elle se jette, la Liboumba est un cours d'eau d'ordre 2 ;
- ✓ l'Ivindo, déversoir de la Liboumba est un drain d'ordre 3 ;
- ✓ et enfin l'Ogooué, quatrième ordre, qui se jette dans l'océan Atlantique et dont l'Ivindo est affluent.

Le Gabon est arrosé par un abondant réseau de cours d'eau d'au moins 3 000 km et potentiellement utilisables toute l'année. La densité du drainage y est très importante avec les petits cours d'eau qui se succèdent en moyenne tous les 600 m environ.

2242- Le système hydrologique du Gabon

Les différences considérables de la superficie entre les bassins versants des grands cours d'eau engendrent une grande amplitude des modules. Ainsi, le débit interannuel varie de 160 m³/s pour le Komo, à la limite de l'estuaire, à 4 706 m³/s pour l'Ogooué à Lambaréné. La hauteur de la lame d'eau écoulée est généralement très importante entre 800 à 1 000 mm pour la plupart des grands cours d'eau.

Les variations saisonnières de l'écoulement fluvial au Gabon reflètent celles de la pluviométrie, elles se partagent en deux saisons hydrologiques (saison des pluies et saison sèche). Les maxima de l'année surviennent en novembre ou décembre pour la première saison pluvieuse, et entre mars et mai pour la seconde.

2243- Les régimes hydrologiques

En dehors du régime complexe et particulier de l'Ogooué, le Gabon présente quatre régimes hydrologiques principaux qui se rangent dans la série des régimes dits équatoriaux à savoir:

- ✓ Le **régime woleu-ntémien**: localisé dans la partie septentrionale du Gabon (nord d'une ligne Mitzic-Okondja) les organismes fluviaux importants de cette partie du Gabon ne tarissent jamais, même lors des grandes sécheresses;
- ✓ Le **régime francevillien**: localisé au sud-est du Gabon par un quadrilatère Okondja-Koulamoutou-Mayoko-Zanaga, le régime francevillien les organismes fluviaux soumis à ce régime comme l'Ogooué supérieur et la Mpassa constituent les cours d'eau les plus modérés et les plus réguliers du pays;
- ✓ Le **régime kinguééen**: situé au sud-est par une ligne passant par Gongoué, le régime francevillien est au confluent Ogooué-Ngounié;
- ✓ Le **régime tchibanguien**: circonscrit entre les limites sud du kinguééen et ouest du francevillien, ce régime est caractérisé par un démarrage tardif mais brutal (octobre) qui se présente comme une explosion de l'écoulement;
- ✓ Le **régime complexe de l'Ogooué**: engagé dans une zone relativement sèche de plus de 12 000 km², comprise entre Lastourville et Ndjolé, le régime de l'Ogooué continue de grossir en recevant encore des cours d'eau plus abondants (Okano, Offoué).

2244- Les lacs et les marais du Gabon

Le Gabon est couvert par de nombreux lacs, marais et marécages. S'agissant des lacs, alimentés par les eaux de pluie, mais surtout par les fleuves et les rivières environnantes, ils sont localisés pour la plus part:

- sur le bassin côtier, particulièrement le long du cours inférieur du fleuve Ogooué (dans la région du Bas-Ogooué). Ainsi peut on y noté la présence des lacs Ezanga, Oguemoué et Onangué sur la rive gauche et des lacs Azingo, Gomè, Opindalwango sur la rive droite;
- entre Fougamou et Gamba, les lacs Goumba (nord de Ofoubou/Massana), Divangui (près du site pétrolier de Rabi-Kounga), Kivoro (à l'ouest des Monts Doudou);
- dans la région de Mouila-Ndende se trouvent divers lacs de type karstique à l'exemple du lac Noir et du lac Bleu; le lac Nguéné est à l'ouest de Ndjolé.

Quant aux marais et marécages, étendues d'eau peu profonde servant de liaison entre les lacs, les fleuves ou rivières et la terre ferme, ils sont localisés :

- ✓ au nord-est du pays, le long des rivières (Ayina et Djoua par exemple) et des fleuves (Ivindo et Ntem) qui draine le plateau cristallin. Cette région correspond à une vaste pénéplaine marécageuse d'environ 10 000 km², située entre 500 et 600 m d'altitude;
- ✓ dans le cours inférieur de l'Ogooué, les marais et marécages s'étendent sur les larges rives des lacs et du fleuve où ils forment la plaine d'inondation de l'Ogooué ;
- ✓ et dans les embouchures et les lagunes, formant les marais maritimes colonisés par la mangrove.

225- La géologie

L'histoire géologique du Gabon débute il y a 2000 M.A. avec la consolidation des cratons et des ceintures mobiles et l'orogénèse panafricaine depuis 600 M.A., qui marque la fin des temps précambriens en Afrique. Durant cette période et l'ère primaire (de -550 à -225 M.A.) le continent africain a été un élément d'un plus vaste ensemble.

Au Gabon, on distingue deux grands ensembles géologiques :

- ✓ les formations du socle Précambrien qui affleurent le Gabon sur une superficie d'environ 200 000 km², soit un peu plus des 2/3 du territoire ;
- ✓ les formations de couverture.

23 – Importance du secteur forestier

Le Gabon détient la deuxième plus vaste étendue forestière du Bassin du Congo, la deuxième forêt la plus vaste au monde après celle de l'Amazonie. En effet, le domaine forestier du Gabon couvre plus des trois-quarts du territoire national, s'étirant sur plus de 22 millions d'hectares.

A cet égard, le Gabon est un pays forestier d'excellence puisqu'il est situé au 1^{er} rang des pays africains en termes de surface de forêt par habitant (22 hectares par capita).

La forêt gabonaise est composée de plusieurs écosystèmes ; notamment les mangroves, les forêts côtières, les forêts marécageuses, les forêts denses de plaine et de montagnes, les mosaïques forêt/savane, les lagunes, les deltas, les fleuves et les marécages.

Sur le plan de la biodiversité, la forêt gabonaise renferme environ 8.000 espèces végétales, 150 espèces de mammifères, plus de 600 espèces d'oiseaux, 69 espèces d'amphibiens 4 espèces de tortues marines, 122 espèces de reptiles et 60.000 éléphants.

En outre, le secteur forestier, deuxième source d'emplois formels après le secteur public, représente jusqu'à 60% du PIB hors pétrole. C'est aussi la deuxième source des devises étrangères après le pétrole.

3 – Le Gabon et les aires protégées

31 - Contexte de la gestion des aires protégées

Fort de la richesse biologique que regorge la forêt gabonaise, et saisissant du Sommet Mondial sur le Développement Durable qui s'est tenu à Johannesburg en Afrique du Sud, en août 2002, le Président de la République, Chef de l'Etat a créé, le 30 août 2002, un réseau de treize (13) parcs nationaux d'une superficie initiale de 3.007.445 hectares revue actuellement à 2 924 000 hectares soit 11,5% du territoire national (Tableau 2).

Cette initiative personnelle du Chef de l'Etat est le résultat de plusieurs années de travaux et de recherches du gouvernement gabonais avec l'appui des partenaires internationaux (Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), le Fonds Mondial pour la Nature (WWF), le Wildlife Conservation Society (WCS) et la Commission Européenne.

Par Ordonnance n°6/2002 du 22 août 2002, il a été créé et rattaché à la Présidence de la République, un organe interministériel dénommé le Conseil National des Parcs

Nationaux (CNPN) regroupant les représentants de la Présidence de la République, des services de la primature, de dix ministères et des ONG environnementales locales.

Le CNPN était chargé de superviser la création, l'implantation géographique et la gestion des parcs nationaux y compris les activités d'ordre touristique et scientifique, pouvant se déployer en leur sein.

Dès 2006, le Conseil des Ministres en sa séance du 11 janvier, adoptait la loi relative aux parcs nationaux qui transformait le CNPN en une structure de gestion dénommée **Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN)**. Initialement sous la tutelle technique du Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche et des Parcs Nationaux et financières des Ministères des Finances et de la Planification, l'ANPN est de nouveau sous l'autorité directe de la Présidence de la République.

La vision, à moyen terme, de l'ANPN dans la gestion des parcs nationaux est que **«les parcs nationaux du Gabon soient un modèle de conservation reconnu dans le monde entier et constitue une destination éco touristique de référence»**.

A l'horizon 2012, l'Etat gabonais a décidé de faire en sorte que **la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement contribue au développement du Gabon** et à long terme d'assurer **la protection et la valorisation des parcs nationaux du Gabon**.

32 – Cadre réglementaire et Institutionnel

321 – Cadre réglementaire

La conservation de la nature au Gabon est régie par les lois, décrets et ordonnances suivants:

- ✓ Deux lois anciennes de 1960 et 1982 et deux lois récentes à savoir:
 - loi 16/01 du 31/12/2001 portant Code Forestier. Cette loi intègre toutes les dispositions relatives à l'aménagement et à la gestion de la faune sauvage (titres II, V et VII) et constitue donc le texte législatif de base pour la faune sauvage;
 - loi 16/1993 du 26/8/1993 relative à la protection et amélioration de l'environnement.
- ✓ Une ordonnance n° 6/2002 du 22 Août 2002 portant modifications de certaines dispositions du Code Forestier de 2001;
- ✓ Dix neuf décrets existent dont deux récents (2004 et 2005), trois de 1994, neuf de 1987 et cinq antérieurs de 1960 à 1981.

Le Gabon est signataire des principales conventions internationales relatives à la conservation et à la gestion de la faune (CITES, RAMSAR, Diversité biologique, Bonn...)

ainsi que de tous les accords sous-régionaux (déclarations de Brazzaville, Libreville et Yaoundé, CEFDHAC, RAPAC..).

322 – Cadre institutionnel

Au plan institutionnel, la stratégie de création et de gestion des aires protégées et zones périphériques sont assurées par l'Etat représenté par différentes administrations publics.

Aussi les parcs nationaux sont gérés à travers l'articulation institutionnelle ci-après:

- ✓ le Haut Conseil des Parcs Nationaux (HCPN) dont l'organisation et le fonctionnement restent à déterminer par voie réglementaire;
- ✓ l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) qui est un établissement public à caractère scientifique et environnemental chargé de gérer les parcs nationaux. Sont placés sous la tutelle de l'Agence, les directions des parcs et les comités consultatifs de gestion locaux;
- ✓ le Comité Scientifique (CS) qui est un organe consultatif, indépendant, donnant un avis sur toute question relative à la conservation de la diversité biologique et des parcs nationaux;
- ✓ les Ministères de tutelle de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux à savoir : le Ministère en charge des Parcs Nationaux et ceux chargés des Finances et de la Planification.

Quant aux autres aires protégées (réserves de faune, sanctuaires, etc.) leur gestion assurée par le Ministère des Eaux et Forêts (MEF).

Enfin, les zones périphériques sont cogérées par toutes les administrations impliquées dans la gestion et la protection des ressources naturelles. Cette approche implique la cohérence des actions envisagées et une coordination de l'ensemble des acteurs.

33 - Présentation du réseau d'Aires Protégées du Gabon et place du Parc National de Minkébé (PNM)

331 - Présentation

Présente sur l'ensemble du territoire, les aires protégées gabonaises sont au nombre de **21** (Figure 2) pour une superficie total de **4 073 907 ha**. Les 13 parcs nationaux représentent l'essentiel de cette superficie avec **71.77%** (Tableau 1).

Ces aires protégées classées selon les catégories I, II, III et IV de l'UICN et suivant les six types ci-après:

- ✓ domaines de chasse;
- ✓ réserves de faune;
- ✓ forêts classées ;

- ✓ parcs nationaux.
- ✓ réserves naturelles intégrales;
- ✓ jardins zoologiques.

La station expérimentale forestière de Sibangue, créée par décision n° 315 du 31 mars 1934, est l'aire protégée la plus ancienne du Gabon.

Figure 2: Le Réseau des aires protégées au Gabon



Source : ANPN 2011

Tableau 1: Liste des aires protégées du Gabon en 2011 (Classification UICN, taille, type de structure de gestion, texte de création)

N°	Nom de l'aire protégée	Classification UICN	Surface (ha)	Structure de gestion	Textes de création
1	Domaine de chasse de Moukalaba	Catégorie IV	20 000	MEF	Arrêté n° 1484/mef/sf-5225 du 17.11.1962
2	Domaine de chasse de Sette Cama	Catégorie IV	200 000	MEF	Arrêté n° 1571/sf-chpp du 29.12.1966
3	Réserve de faune de la Plaine Ouanga	Catégorie 1a	20 000	MEF	Arrêté n° 1571/sf-chpp du 29.12.1966
4	Domaine de Chasse d'Iguela	Catégorie IV	89 800	MEF	Arrêté n° 1571/SF-CHPP du 29.12.1966. Lors du classement de cette aire, sa superficie était de 180 000 ha. La création du Parc de Loango l'a réduite de 90 000 ha.
5	Domaine de Chasse de Ngové-Ndogo	Catégorie IV	230 000	MEF	Arrêté n°1571/SF-CHPP du 29.12.1966. Sa superficie était alors de 250 000 ha. La création du Parc de Loango l'a réduite d'environ 20 000 ha.
6	Parc national d'Akanda	Catégorie II	53 780	ANPN	Décret n° 608/PR/MEFEPEPN du 30.8.2002
7	Parc national des Monts Birougou	Catégorie II	69 021	ANPN	Décret n° 610/PR/MEFEPEPN du 30.8.2002
8	Parc national de l'ivindo	Catégorie II	300 274	ANPN	- Décret n° 837/PR/MEF, 2.10.1971, portant classement du Plateau d'Ipasa en réserve naturelle intégrale (10 000 ha). -Décret de n° 612/PR/MEFEPEPN du 30.8.2002
9	Parc national de Loango	Catégorie II	155 224	ANPN	-Arrêté n° 1571/SF-CHPP du 29.12.1966, portant classement de l'aire d'exploitation rationnelle de faune de Sette Cama. -Décret n° 613/PR/MEFEPEPN du 30.8.2002
10	Parc national de la Lopé	Catégorie II	491 291	ANPN	-Arrêté n° 1486/SF-5225 du 17 novembre 1962, portant classement de l'Aire d'exploitation rationnelle de faune de l'Ofoué -Décret n° 607/PR/MEFEPEPN du 30.8.2002
11	Parc national Mayumba	Catégorie II	93 163	ANPN	Décret n° 614/PR/MEFEPEPN du 30.8.2002
12	Parc national de Minkébé	Catégorie II	756 669	ANPN	Décret n° 615/PR/MEFEPEPN du 30.8.2002
13	Forêt classée de la Mondah		7 975	MEF/ENEF	-Arrêté n° 348/SF, 16.2.1951, portant classement de la Réserve forestière de la Mondah. -Arrêté n° 1297/SF du 24.10.1967, déclassant trois parcelles de forêt de la Forêt classée de la Mondah. -Décret n° 1403/PR/MEFCR du 17.10.1983, annulant les arrêtés n° 956/PR/MEFCR-ENEF du 4.8.1977 et n° 692/PR/MEF-ENEF du 24.3.1980, portant déclassement de trois parcelles de la forêt classée de la Mondah
14	Parc national des Monts de Cristal	Catégorie II	119 636	ANPN	Décret n° 611/PR/MEFEPEPN du 30.8.2002
15	Parc national de Moukalaba – Doudou	Catégorie II	449 548	ANPN	-Arrêté n° 1484/MEF/SF-5225 du 17.11.1962, portant classement de l'aire d'exploitation rationnelle de faune de la Moukalaba-Dougoua Décret n° 616/PR/MEFEPEPN du 30.8.2002
16	Parc national de Mwagna	Catégorie II	116 475	ANPN	Décret n° 617/PR/MEFEPEPN du 30.8.2002
17	Parc national des Plateaux Batéké	Catégorie II	204 854	ANPN	Décret n° 609/PR/MEFEPEPN du 30.8.2002
18	Parc national de Pongara	Catégorie II	92 969	ANPN	Décret n° 618/PR/MEFEPEPN du 30.8.2002
19	Station expérimentale forestière de Sibangue	Catégorie III	16 290	CENAREST	Décision n° 315 du 31.3.1934
20	Parc national de Waka	Catégorie II	106 938	ANPN	Décret n° 619/PR/MEFEPEPN du 30.8.2002
21	Réserve présidentielle Wonga-Wongué	Catégorie IV	480 000	ANPN	-Arrêté n° 1488/SF-5225 du 17.11.1962, portant classement de l'Aire d'exploitation rationnelle de faune de Wonga-Wongué -Arrêté n° 362/MEF-DEF-CHPP du 30.3.1967, fixant les limites de l'Aire d'exploitation rationnelle de Wonga-Wongué -Décret n° 385/MEF-DEF-CHPP du 22.7.1967, portant réglementation intérieure de l'Aire d'exploitation rationnelle de faune de Wonga-Wongué -Décret n° 882/PR du 14 juillet 1972, portant création d'une réserve présidentielle -Décret n° 402/PR du 8 avril 1976, portant création d'une annexe à la Réserve présidentielle de Wonga-Wongué
Total			4 073 907		

Source: ANPN 2011

332 –Atouts et menaces

Le Gabon affiche des atouts indéniables qui militent en faveur du développement de ce réseau des parcs nationaux. Au nombre de ceux-ci, on notera :

- ✓ l'exceptionnel capital biologique dont le pays s'est trouvé doté par les hasards de l'évolution et qui va de pair avec un fort potentiel touristique ;
- ✓ la diversité culturelle des ethnies, peuples, rites traditionnels, arts ;1er, artisanat ;
- ✓ une destination préservée qui n'a pas encore subi les revers du développement incontrôlé du tourisme
 - Libreville (la capitale) : destination de tourisme d'affaire ;
 - Territoire peu densément peuplé donc pressions anthropiques faibles ;
 - Réseau des aires protégées facilitant le développement d'activités de loisirs et détente à travers l'ensemble du pays ;
 - Présence des ONG crédibles aux actions menées pour la protection et la recherche ;
 - Stabilité géopolitique.
- ✓ la Situation géographique : position de « carrefour » entre les différentes parties du continent africain et proximité avec l'Europe et les pays arabes ;
- ✓ la forte volonté politique ;
- ✓ la stabilité sociopolitique ;
- ✓ l'attention manifestée par la communauté internationale ;
- ✓ l'intérêt que manifestent certains forestiers à la gestion durable des forêts des zones périphériques des aires protégées ;
- ✓ la valeur esthétique et culturelle des sites touristiques mis sous protection en août 2002.

Une analyse des forces et faiblesses du secteur des parcs nationaux faite en 2005 a permis distinguer plusieurs menaces pour l'avenir des parcs nationaux du Gabon, à savoir :

- ✓ la compétition pour l'utilisation des terres ;
- ✓ une trop grande attente des retombées économiques consécutives à la création d'un réseau de parcs nationaux ;
- ✓ le braconnage à l'échelle locale et transfrontalière ;
- ✓ l'exploitation pétrolière, minière et forestière;
- ✓ les conflits Homme-faune;
- ✓ le manque de cohérence des différents acteurs ;
- ✓ la faible implication des nationaux dans le secteur ;

- ✓ les faibles moyens de promotion résultant en une absence d'image, de notoriété et d'identité de la destination Gabon ;
- ✓ le coût élevé des prestations (cherté de la destination notamment le transport) ;
- ✓ le contenu du produit touristique pas assez diversifié et absence d'un produit phare d'un package ;
- ✓ l'observation aléatoire des animaux ;
- ✓ l'absence de visibilité de la culture ;
- ✓ la faiblesse des ressources humaines (manque d'expertise) ;
- ✓ la faiblesse en quantité et qualité des structures hôtelières ;
- ✓ la faiblesse des moyens de transport (accessibilité difficile) ;
- ✓ les formalités administratives longues ;
- ✓ la gestion confuse des PN ;
- ✓ le manque de vision à long terme pour les porteurs de projets ;
- ✓ le cadre législatif et réglementaire pas encore efficace.

333 – Financements

Présentement l'Etat gabonais consent à d'importants moyens financiers pour la gestion et la protection des parcs nationaux en plus des apports extérieurs qu'il mobilise au travers de la coopération internationale.

A cet effet, le pays pour l'année 2011 a budgétisé la somme de **271 222 658 F CFA** pour la mise en œuvre des activités de suivi et protection des 13 parcs nationaux (Tableau 2).

Si cette somme demeure modeste, elle dénote de l'engagement de l'Etat gabonais à promouvoir la valorisation de ceux-ci au plan local et international.

334 - Problèmes à résoudre

Outre les menaces identifiées dans la section précédente la mise en œuvre d'un programme de développement des parcs nationaux peut être compromise par les problèmes ci-après:

- ✓ l'insuffisance des moyens humains, financiers et matériels ;
- ✓ l'insuffisance des infrastructures de base ;
- ✓ l'indisponibilité des données de recherche ;
- ✓ l'inexistence d'une filière éco-touristique ;
- ✓ l'absence de perception des enjeux des parcs nationaux par les communautés rurales ;
- ✓ l'accroissement des menaces sur les ressources naturelles ;
- ✓ les difficultés relationnelles entre partenaires ;

- ✓ le coût onéreux du transport et trop de formalités administratives pour rentrer au Gabon.

L'analyse prospective de ces problèmes montre que les pressions exercées sur les aires protégées vont augmenter dans l'avenir et que la spirale de dégradation de la diversité biologique ne pourra que s'intensifier si aucune réponse d'envergure n'y est apportée.

335 – Place du Parc National de Minkébé (PNM)

Le PNM de par sa superficie est la plus grande aire protégée du Gabon. En effet, il représente **18,6%** du total de l'ensemble des aires protégées de ce pays (Tableau 1) et **25,85%** de la superficie des Parcs Nationaux gabonais (Tableau 2).

Par ailleurs, il occupe une position stratégique puisque transfrontalier. Malheureusement, les subventions allouées par l'Etat en vue de sa gestion et de sa protection sont largement insuffisantes (**2.51%**) de l'effort global consenti pour l'ensemble des parcs (Tableau 2).

Cette situation résulte très probablement du statut initial du massif forestier de Minkébé qui jusqu'à récemment demeurait une zone intacte. Les récentes intrusions illégales observées au sein de ce massif forestier doivent interpeller les plus hautes autorités gabonaises afin que des financements plus importants soient accordés pour la protection de cette aire protégée stratégique.

Tableau 2: Données actualisées sur les Parcs nationaux du GABON en 2011

N°	Dénomination de l'aire protégée	Superficie (ha)	Date de création	Catégorie UICN						Type de biome					Budget 2010	Existence du plan A/G		Effectif du personnel
				I	II	III	IV	V	VI	Forêts	Savane	TransitionF/S	Montagne	Marin		Oui	Non	
1	Akanda	54000	2002		X									X	26 099 997		X	9
2	Birougou	69 000	2002		X					X					29 338 050		X	7
3	Ivindo	300 000	2002		X					X					24 486 850		X	17
4	Loango	155 000	2002		X					X	X				8 683 410		X	23
5	Lopé	497 000	2002		X					X	X	X			14 398 022	X		17
6	Mayumba	8 000	2002		X								X		6 825 000		X	15
7	Minkébé	756 000	2002		X					X			X		26 685 378		X	14
8	Monts de Cristal	120 000	2002		X					X			X		22 770 826		X	10
9	Moukalaba-Doudou	450 000	2002		X					X			X		15 038 105	X		27
10	Mwagna	116 000	2002		X					X			X		27 388 538		X	8
11	Planteaux Batéké	205 000	2002		X					X	X				24 044 161	X		11
12	Pongara	8 7000	2002		X					X		X		X	24 585 948	X		9
13	Waka	107 000	2002		X					X			X		20 878 373		X	8
Total		2 924 000	-												271 222 658			175
Pourcentage du territoire		11.5	-															

Source: ANPN 2011

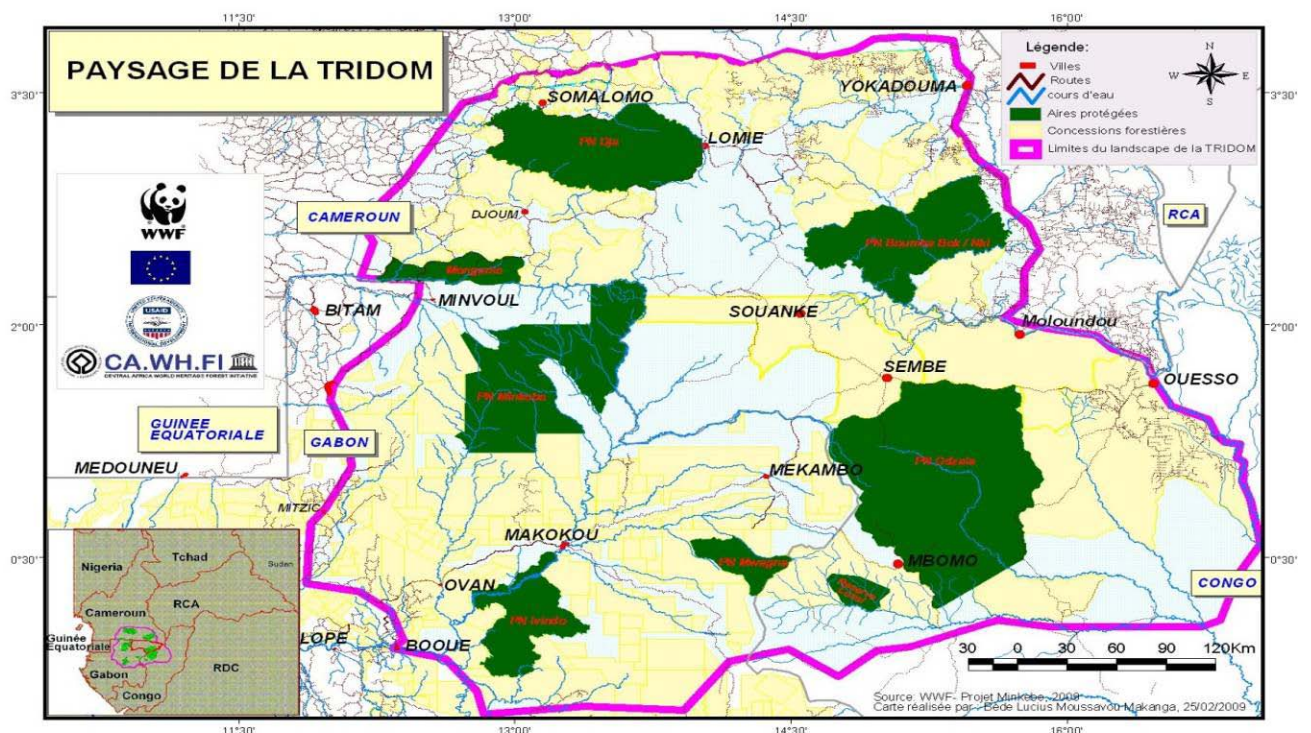
4. Etat des lieux actualisé du PNM et de sa zone périphérique dans le contexte du TRIDOM

41 – Initiative du TRIDOM : Statut et encrage du PNM

411 - Localisation et étendue

Le Paysage TRIDOM s'étend sur le Congo, le Gabon et le Cameroun (Figure 3). Il comprend sept aires protégées et couvre une superficie de 141.000 km² dont 35.968 km² (25,5%) d'aires protégées.

Figure 3: Répartition des aires protégées du Paysage du TRIDOM



Source: WWF 2011

412 - Données physiques et biophysiques

4121 – Géologie, hydrographie et climat

L'ensemble du Paysage repose sur un plateau dont l'altitude est comprise entre 300 et 1.000 m. En plusieurs endroits, notamment dans les régions de Minkébé au Gabon et du Dja au Cameroun, ce plateau est ponctué d'inselbergs.

La majeure partie du Paysage repose sur des roches archéennes de 3,2 milliards d'années, mais les monts Bélinga et Minkébé au Gabon appartiennent à une ceinture de roches vertes et de sillons ferrifères (itabirites, metabasaltes, amphibolites) âgée de 2,8 à 3,2 milliards d'années.

La partie gabonaise du TRIDOM est drainée par l'Ivindo, le principal affluent droit de l'Ogooué. La partie nord (région de Minvoul) est drainée par le Ntem et celle centrale et méridionale par la Djidji et la Langoué, deux affluents mineurs de l'Ogooué. La partie camerounaise est drainée par le Ntem et surtout par le Dja et la Boumba, des affluents du fleuve Congo. La partie congolaise est drainée par la Mambili et appartient intégralement au bassin du fleuve Congo.

Situé à peu près sur l'équateur climatologique, le Paysage du TRIDOM admet un climat bimodal avec deux saisons de moindre pluviosité, centrées sur janvier et juillet, et deux saisons des pluies centrées sur octobre et avril-mai. La pluviométrie annuelle y est autour de 1.600 et 2.000 mm.

4122 – Végétation et faune

La majeure partie du TRIDOM est couverte de **forêts de terre ferme**, mixtes semicaducifoliées, riches en Meliaceae¹ et Marantaceae² (Ulmaceae et Sterculiaceae (notamment *Triplochiton scleroxylon*) ou de forêts secondaires anciennes et secondaires jeunes à *Musanga*. On y trouve également **des forêts inondées** ou inondables représentées par de grandes étendues de forêts ripicoles à *Uapaca heudelotii*, des forêts marécageuses à *Hallea sp.*, des palmeraies à *Phoenix reclinata* (le long de la Mambili) et des raphiales. Ces forêts sont ponctuées de clairières marécageuses ou baïs très importantes pour la faune. Certaines sont riches en sels minéraux et méritent le nom de «salines».

Au niveau de la grande faune, le Paysage du TRIDOM abrite la plus importante population d'éléphants (*Loxodonta africana*) d'Afrique centrale (30 000 individus) et de nombreux grands mammifères tels que le gorille de l'ouest (*Gorilla gorilla*), le chimpanzé (*Pan troglodytes*), le cercocèbe agile *Cercocebus agilis*, le cercopithèque de Brazza (*Cercopithecus neglectus*), le buffle (*Syncerus caffer*), l'hylochère (*Hylochoerus meinertzhageni*), le potamochère (*Potamochoerus porcus*), le bongo (*Tragelaphus euryceros*), le pangolin géant (*Manis gigantea*) et l'hyène tachetée (*Crocuta crocuta*). Il semble que quelques lions survivent encore dans les savanes d'Odzala.

Au plan de l'avifaune on y dénombre 350 espèces dans la région du Dja, 444 espèces dans la région d'Odzala et plus de 400 espèces dans la région du bas Ivindo. Le perroquet *Psittacus erithacus* y est très abondant (plus de 5.000 individus - parc de l'Ivindo) alors que le picatharte du Cameroun (*Picathartes oreas*) et l'hirondelle de forêt (*Hirundo fuliginosa*) sont à distribution restreinte. Le grand calao *Ceratogymna atrata* et *Bycanistes sp.* et l'aigle couronné *Stephanoaetus coronatus*, figurent pour leur part parmi les espèces vulnérables.

S'agissant des reptiles et amphibiens, la plupart des espèces à large distribution et typiques des forêts d'Afrique centrale sont présentes à l'exemple du crocodile faux-gavial (*Crocodylus cataphractus*) très abondant (Odzala, Ivindo). La rareté du crocodile du Nil *Crocodylus niloticus* (Dja, la Boumba) est toutefois à noter.

Concernant les invertébrés, on dénombre notamment 997 espèces de papillons dans et à la périphérie du parc d'Odzala et 440 espèces dans le parc national de l'Ivindo. Pour l'ensemble du Paysage, 25 espèces sont apparemment endémiques, dont 17 espèces de Lycaenidae.

En définitive, la faune du paysage TRIDOM joue un rôle majeur dans son écologie et sa concentration est liée au fait qu'une importante partie de ce Paysage est située en dehors des zones d'action des chasseurs professionnels de viande de brousse, loin des routes et des rivières navigables. Toutefois, à la faveur de l'épidémie à virus Ebola, une très grande majorité (98%) des grands singes a été décimée.

413 - Populations et activités anthropiques

4131 - Populations

La densité moyenne de population est de l'ordre de 1-2 habitants/km² dans la majeure partie du Paysage, mais elle atteint 3-4 habitants/km² dans la région de Djoum et Somalomo au Cameroun. De vastes étendues, surtout au Gabon et au Congo, sont totalement inhabitées. La majeure partie des populations est regroupée dans les villages situés le long des routes et dans les neuf agglomérations plus importantes (Tableau 3).

Les groupes ethniques principaux sont les Fang, Badjoué, Bulu, Kwélé, Kota, Nzime, Ndjem, Mboko, Bonguili et Sangha-Sangha. A ces populations, se joignent des groupes de Pygmées baaka et bakola.

Tableau 3 : Les principales villes du Paysage.

Pays	Ville	Nombre d'habitant
Cameroun	Yokadouma	15.000
	Lomié	4.000
	Djoum	3.000
Gabon	Makokou	12.000
	Oyem	23.000
République du Congo	Ouessou	18.000
	Sembe	3.000
	Souanke	5.500
	Mbomo	5000

4132 – Activités anthropiques

A – Activités agricole.

L'économie rurale est basée sur l'essartage (agriculture itinérante) et la culture du cacao et/ou du café, le tout complété par la cueillette. Ces formes d'agricultures ne couvrent que de très petites superficies. Elles se font généralement aux dépens de forêts secondaires et leur impact sur les forêts primaires est minime.

Localement il existe des plantations industrielles (palmier à huile au sud ouest de Ouesso, hévéa dans la région de Mitzic). Au Cameroun, on note une forte tendance vers

l'agro-industrie, principalement dans la zone sud-ouest de la réserve du Dja et qui concerne les cultures telles que l'ananas et l'hévéa. Sur le plan spatial, ces cultures occupent actuellement une surface de l'ordre de 7.000 ha (production industrielle d'ananas) et 15.000 ha d'hévéa villageois (principalement dans la zone sud-ouest).

A cause de l'agriculture itinérante sur brûlis, d'importantes proportions du paysage sont progressivement occupées par les espèces secondaires et par une Asteraceae invasive, *Chromolaena odorata*. Autour des villages on trouve des champs et des jachères.

B – Activités forestière rurale

Au Cameroun, l'exploitation du bois devient une part de plus en plus importante de l'économie villageoise, notamment du fait que 40% des taxes sur l'exploitation sont cédées aux communautés à travers la foresterie communautaire. Au Gabon, en attendant l'aboutissement du processus de foresterie communautaire initié par l'état, les populations ont recouru au Permis de Gré à Gré conçu pour améliorer leurs revenus.

C - Activité de chasse

Elle procure une variété de protéines dans les villages et les petites villes, représente une source sûre de revenus pour beaucoup de gens sans emploi ou sous-employés et ne demande pas beaucoup d'investissement ou d'expertise technique. Contrairement aux cacaoyères où il faut attendre une année avant de toucher quelque chose, la chasse rapporte très rapidement. Le commerce de la viande est surtout aux mains de femmes – les «*buyam-sellam women*». Les chasseurs- cueilleurs baaka et bakola, moins engagés dans l'agriculture, dépendent encore très largement des ressources spontanées de la forêt ou du travail qu'ils fournissent temporairement aux Bantous. Les Baaka sont aussi souvent engagés comme chasseurs d'éléphants pour des patrons bantous.

D - Activités minières

Les populations riveraines du réseau des parcs nationaux sont très peu impliquées dans cette activité. En effet, l'activité minière est d'avantage le fait de populations endogènes venant de contrées lointaines venue pour la ruée vers l'or. Au Gabon, cette activité implique entre autres et de façon non exhaustive les tchadiens, les congolais et camerounais.

E – Activité commerciale

Il est du ressort des marchands ouest-africains qu'on trouve dans toutes les agglomérations, y compris les camps miniers les plus reculés.

414 - Affectation des terres et activités industrielles

Environ 24 % du Paysage sont occupés par les aires protégées et 50% par les concessions forestières, mais il existe encore de vastes étendues de forêt intacte, sans concessions ni statut de protection.

En effet, les estimations croisées, sur une vingtaine d'années, de certains acteurs (NAZA, CARPE, WWF, etc.) impliqués dans le suivi de l'affectation des terres du paysage TRIDOM montrent que les changements survenus, essentiellement dus à l'exploitation forestière, sont minimes. Le territoire TRIDOM vaste de 186 065 Km² en 1990 régresserait de moins de 1000Km² tout les dix ans.

4141 - Exploitation industrielle du bois

L'expansion de l'exploitation industrielle du bois a été très rapide dans le TRIDOM. Il y a dix ans, seule une fraction mineure du Paysage était affectée. Actuellement, à peu près 50% de la superficie est attribuée, mais cette attribution s'est faite sans planification, excepté dans le sud du Cameroun.

Les zones du TRIDOM situées entre les aires protégées offrent une des seules opportunités de l'Afrique centrale à créer des aires protégées dans des zones encore non exploitées pouvant fonctionner comme corridor entre les aires protégées existantes.

Seule une planification de l'usage des terres peut parvenir à cela. Parmi les concessions attribuées, plusieurs ont des plans d'aménagement agréés (notamment Rougier au Gabon, IFODanzer au Congo, Decolvenaere, TTS-SCFS, Pallisco au Cameroun) et sont engagées dans le processus de certification. La collaboration entre les agences gouvernementales, les ONG et les sociétés d'exploitation est en voie de renforcement, plus particulièrement dans le domaine de la gestion de la faune.

4142 -Exploitation minière

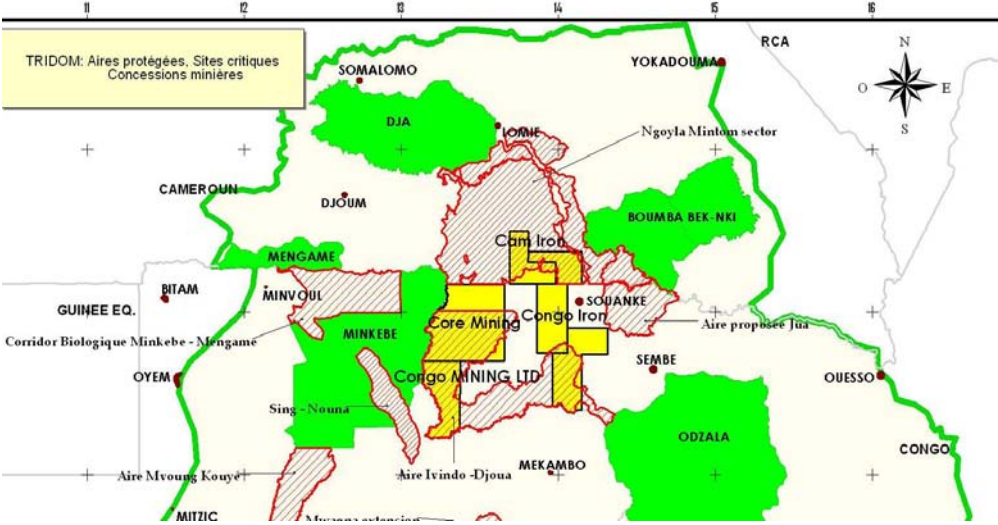
Les prix à la hausse du minerai de fer en 2008 ont attiré l'intérêt de certaines sociétés spécialisées en la matière en vue de l'exploitation des gites découverts dans le paysage du TRIDOM et estimé à plus de deux milliard de tonnes de minerai de fer.

Ainsi la société China National Machinery and Equipment Import and Export avait commencé à construire une route et un camp de base en 2009 en vue de la réalisation d'un barrage en relation avec le projet d'extraction minière de Bélinga en violation de la nouvelle loi sur les parcs nationaux.

S'agissant de l'exploitation aurifère, localisée essentiellement au Congo et au Gabon, cette activité a complètement explosée avec la présence des sociétés Core Mining et Congo Mining (Figure 4).

Parallèlement, suite à l'évolution sans cesse croissante des populations l'exploitation artisanale et anarchique de sites d'or s'est accrue tel à Minkébé village où les autorités gabonaises ont récemment procédées à l'expulsion de nombreux étrangers candidats à l'immigration clandestine (Figure 5).

Figure 4 : Carte de l'exploitation minière et des sites critiques de la TRIDOM



Source:

42 – Présentation de l’Aire protégée de Minkébé et sa périphérie

421 – Données physique et biophysique

4211 – Localisation et limite

Créé par le décret n° 615/PR/MEFEPEPN, du 30 août 2002, l’Aire Protégée de Minkébé (APM) d’une superficie initiale en 1997 de 6 000 km² est devenue le Parc National de Minkébé (PNM) pour une superficie définitive de 7 565 km². Le PNM fait partie du bloc forestier de Minkebe (32 260 km²) situé dans le nord-est du Gabon et limité par la route Lalara-Makokou au sud, la route Lalara-Minvoul à l’ouest, la rivière Ayina au nord (formant la frontière entre le Gabon et le Cameroun) et la rivière Ivindo à l’est (0°25’ et 2°25’ nord et 11°50 et 13°30 est).

Le cœur de la forêt de Minkebe n’est pas habité de façon permanente soit environ 14.000 km² où ne subissent aucune influence humaine. Ce qui fait de ce massif forestier l’une des forêts les plus intactes d’Afrique et le plus grand bloc forestier inhabité du Gabon.

Le Parc National de Minkebe est un parc transfrontalier qui fait partie du complexe Dja-Minkébé- Odzala (TRIDOM). C’est une aire protégée de catégorie II, selon la nomenclature de l’IUCN, et fait partie de l’écorégion forêt congolaise du nord-ouest qui figure parmi les 200 écorégions prioritaires du WWF pour la conservation de la richesse biologique sur notre planète.

Les limites de l’AP sont en cours matérialisation par marquage temporaire depuis l’année 2010. Une partie du PNM a des limites naturelles constituées de rivière à l’exemple de la partie sud-est où il est bordé par les rivières Nouna et Sing.

Ces limites sont connues des gestionnaires (Conservateurs et Chefs de brigades des Eaux et forêts) et de la majorité des opérateurs économiques mais mal appréhendées par les communautés locales riveraines. Aussi des campagnes de sensibilisation semblent nécessaires une fois les limites temporaires finalisées en vue d’éviter les empiètements et prévenir des relations conflictuelles.

4212 – Relief et hydrographie

Le PNM et sa périphérie présente un relief constitué de collines basses. Le site est bordé par un réseau de cours d’eau utilisé pour le lavage des terres de puits en vue de recueillir des pépites d’or.

Ce paysage est essentiellement drainé par l’Ivindo, principal affluent droit de l’Ogooué, qui est séparé de l’Ogooué par une succession de chutes et de rapides qui constituent une barrière biogéographique. La région de Minvoul est drainée par le Ntem. La partie

centrale et méridionale du parc national de l'Ivindo est drainée par la Djidji et la Langoué, deux affluents mineurs de l'Ogooué (Figure 5).

4213 - Géologie et sols

Les monts Bélinga et Minkébé au Gabon appartiennent à une ceinture de roches vertes et de sillons ferrifères (itabirites, metabasaltes, amphibolites) âgée de 2,8 à 3,2 milliards d'années.

Par ailleurs, le PNM possède de nombreux dômes rocheux appelés Inselbergs qui offrent des panoramas à perte de vue sur la forêt. Ces dalles rocheuses dominent la canopée de la forêt et sont couverts de prairies herbeuses à *Afrotrilepis pilosa* et d'une variété de fourrés ligneux qui abritent un cortège de plantes très spécialisées, notamment de nombreuses orchidées et des Euphorbiaceae succulentes (*Elaeophorbium grandifolia*, *Euphorbia letestui*) (Figure 6 & 7).

4214 - Climat

La pluviométrie annuelle est comprise entre 1.600 et 2.000 mm. L'PNM et sa périphérie étant situé à peu près sur l'équateur climatologique, le climat est bimodal avec deux saisons de moindre pluviosité, centrées sur janvier et juillet, et deux saisons des pluies, centrées sur octobre et avril-mai. Les mois «secs» sont au nombre de 4 à 5. Au nord du Paysage, la période la plus sèche survient en janvier-février; au sud, en juillet-août.

Figure 5: Carte des caractéristiques physique et hydrographique du bloc forestier de Minkébé

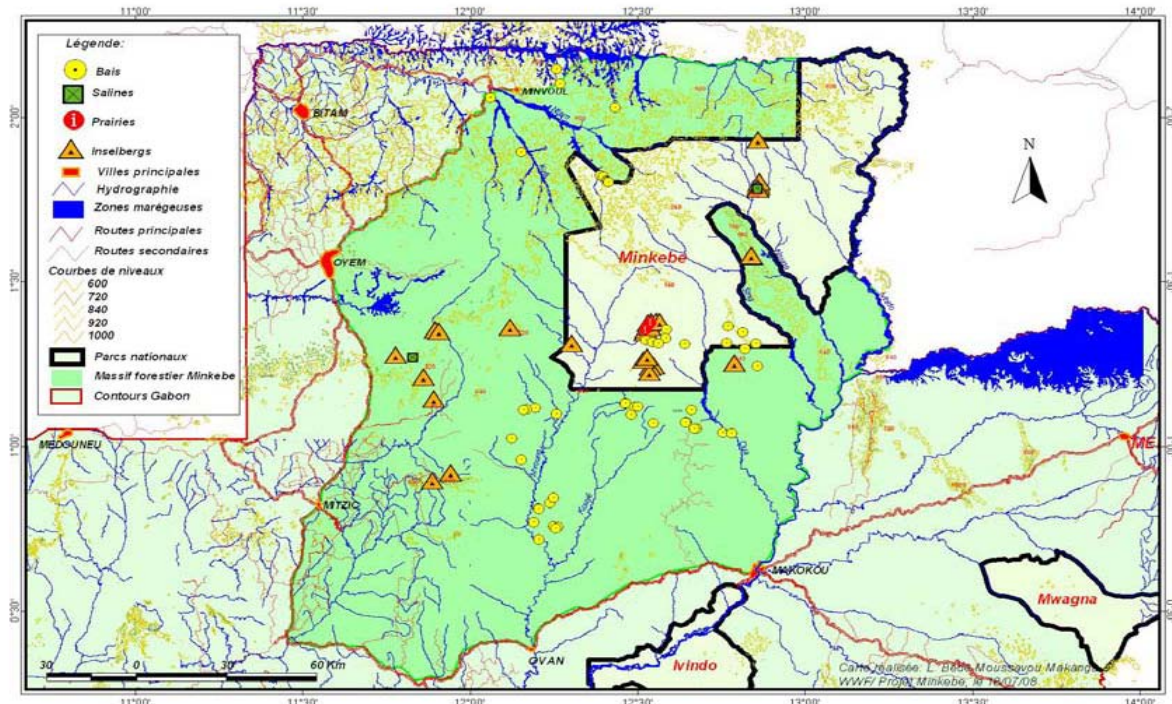


Figure 6 & 7: Inselbergs de la région de Minkébé.

4215 - Végétation

Le massif forestier de Minkébé fait partie du bloc de forêt guinéo-congolaise pluviale, humide et sempervirente avec différents types de végétation qui lui confèrent une diversité spécifique exceptionnelle : forêts humides ouvertes, forêts humides fermées, forêts ripicoles, forêts inondées, marécages, raphiales, forêt à Gilbertiodendron, forêt à Marantacées, forêts secondaires jeunes, forêts secondaires vieilles, clairières naturelles.

La forêt de Minkébé est dominée par les légumineuses Abeums (*Gilbertiodendron* spp.), Andoung (*Monopetalanthus letestui*), Mbanegue (*Gilletiodendron pierreanum*), Okan (*Cyclodiscus gabunensis*), et Engona (*Pentaclethra eetveldeana*). Sur les crêtes, on retrouve des forêts à Ozigo (*Dacrioides buettneri*) mais également dans des zones isolées des forêts à Limbali (*Gilbertiodendron dewevrei*) très riches en diversités floristiques retrouvées normalement près des cours d'eau. Les zones inondées en

permanence sont caractérisées par des marécages dominés par des raphias (*Raphia* sp.) et des Mbaos (*Oxystigma buchhlozii*). On remarque également l'incursion d'arbres caducifoliés comme le Limba (*Terminalia superba*), l'Ayous (*Triplochiton scleroxylon*) et Nta (*Pteleopsis hylodendron*). Au niveau des espèces commerciales, le massif abrite entre autre le Moabi (*Baillonella toxisperma*), l'Aiélé (*Canarium schwein furthii*), le Bilinga (*Nauclea diderrichii*) et le Padouk (*Pterocarpus soyauxii*).

Le massif contient des arbres de plusieurs centaines d'années et un réseau de pistes créées par les éléphants. Des milliers de clairières marécageuses rompent l'uniformité de la forêt. C'est le lieu indiqué de la présence de la forêt cathédrale.



Figures 8 & 9: Fagara (gauche) et liane vénérable (droite)

4216 - Faune

Le parc national de Minkébé et sa périphérie abrite une des plus grandes diversités fauniques du Gabon avec 16 espèces de primates dont le gorille (*Gorilla gorilla*) et le chimpanzé (*Pan troglodytes*); mais également des espèces de petits singes telles que le colobe guereza (*Colobus guereza*), le cercocèbe agile (*Cercocebus galeritus agilis*) et le cercopithèque de Brazza (*Cercopethicus neglectus*). On note aussi la présence de mammifères rares au Gabon comme le bongo, la plus grande antilope de forêt, et l'hylochère, le plus grand des sangliers, qui y ont leurs principales populations.

Le massif de Minkébé est également connu pour sa grande population d'éléphants (*Loxodonta africanus*) estimée à plus de 20.000 individus. Il abrite également de nombreuses espèces menacées d'extinction telles que la panthère ou léopard (*Panthera Pardus*), le chat doré (*Felis aurata*), le daman des arbres (*Dendrohyrax arboreus*), l'oryctérope (*Orycteropus afer*), le pangolin géant (*Manis gigantea*), le buffle de forêt (*Syncerus caffer nanus*), le potamochère (*Potamocheirus porcus*), le sitatunga (*Tragelaphus spekei*), le bongo (*Tragelaphus eryceros*), le céphalophe à dos jaune (*Cephalophus sylvicultor*), etc. (Figures 10, 11 & 12).

Parmi la faune aquatique on dénombre notamment le faux gavial (*Crocodylus cataphractus*), le crocodile nain (*Osteolaemus tetraspis*), et la tortue à carapace molle (*Trionyx* sp) (Figures 13 & 14).

Quant à l'ichtyofaune elle y est variée à l'exemple de la diversité de poisson de la famille de *Mormyridae*, espèce peu connue et emblématique des cours d'eau d'Afrique centrale. La forêt de Minkébé serait d'une importance cruciale pour plusieurs familles de poissons d'eaux douce car elle se trouve à cheval sur les bassins de l'Ogooué-Ivindo et du Ntem qui seraient des foyers d'origine de biodiversité pour les familles des Mormyridae et des Cyprinidondiformes.

Enfin, le massif forestier de Minkébé regorge d'une avifaune rares telles que, la chouette pêcheuse (*scotopelia peli*), la grive olivâtre (*Zoothera princei*), le héron Goliath (*Ardea goliath*), l'Ibis de forêt (*Bostrychia rara*), et l'aigle huppard (*Lophaetus occipitalis*).



Figure10:L'éléphant (*Loxodonta africana*)



Figures 11: le léopard ()



Figure 12: le bongo (*Tragelaphus eryceros*)



Figure13: le faux gavial (*Crocodylus cataphractus*)



Figure 14: la tortue à carapace molle (*Trionyx sp*)

422 – Populations et activités humaines

4221 – Population et groupe socio-ethnique

Les principales villes et villages se trouvent sur les axes routiers à au moins de 30 km du Parc. On compte quatre grands pôles économiques : Oyem (23.000 habitants), Makokou (16.000 habitants), Mitzié (3.600 habitants), Minvoul (2.600 habitants). Il n'y a pas de populations dans le parc, mais certains villages possèdent une voie d'accès au parc par les rivières Ntem, Ayia, Ivindo, Sing, Nouna, Djouah qui peuvent ainsi permettre une pénétration humaine au niveau du pourtour du parc. Mais l'impact humain sur les ressources naturelles demeure minime et se limite à quelques prélèvements pour la

subsistance. Occasionnellement des campements pygmées sont installés pour la chasse à l'éléphant, ces activités restant généralement situées dans les forêts périphériques du parc près des centres urbains ou des exploitations forestières.

La zone périphérique du parc couvre une large zone représentée par de nombreux villages qui sont les plus petites entités administratives existantes et dont chacun est représenté par un chef de village, un chef de regroupement et un chef de canton investi par l'autorité le Préfet. Les villages sont regroupés selon les clans. En leur sein on compte plusieurs ethnies aux mœurs différentes. On retrouve notamment les fangs, les baka, les bakwele, les bakota. Divers rites sont organisés par les communautés. Les plus spectaculaires sont notamment, le rite Edzengui, génie de la forêt pour les pygmées baka, le retrait de deuil chez les fang et la circoncision chez les bakwélé et les bakota. Le bwiti est également représenté dans chacune 22 des communautés.

4222 – Activités anthropiques et différentes pressions en périphérie du PNM

A – Activités villageoises

Les activités villageoises menées par les populations se situent souvent sur un rayon de 2 à 5 km le long de la route. Les activités de chasse et de pêche par contre vont largement au-delà et peuvent atteindre les 25 km. Les activités de pêche le long des rivières Mvoug et la Kouyé en sont le bel exemple.

Ainsi, les activités des populations villageoises se catégorisent en deux grandes zones d'activités à savoir:

- ✓ la zone villageoise (zone périphérique au village);
- ✓ et la zone d'exploitation forestière (zone incluse dans les concessions forestière).

Dans les zones villageoises, l'approche de gestion préconisé consiste à.

- ✓ Faire respecter la réglementation en vigueur en matière de faune et chasse;
- ✓ Chasser exclusivement à l'intérieur de la zone autorisée c'est-à-dire 15 km le long des routes publiques;
- ✓ Réduire l'utilisation du matériel roulant pour les besoins de chasse;
- ✓ Interdire la chasse commerciale dans le village.

En zone de concession forestière le management préconisé est d'interdire:

- ✓ l'accès, au réseau routier des chantiers forestiers, des véhicules étrangers autres que ceux de la société, des Eaux et Forêts, de l'ANPN et des partenaires WWF et WCS ;
- ✓ la chasse sur les lieux de travail pour les travailleurs;
- ✓ l'utilisation du matériel roulant pour les besoins de chasse;
- ✓ la chasse commerciale dans les concessions forestières.

Ses activités qui avancent vers les zones intactes, commandent pour ne pas occasionner des effets irréversibles de promouvoir:

- ✓ Le partenariat avec les communautés villages riveraines, l'administration locale et l'administration des Eaux et Forêts et des Parcs nationaux.
- ✓ L'élaboration du protocole d'entente sur la gestion de chasse dans l'interzone.

B – Pressions anthropiques en périphérie du PNM

B1 – Situation générale

Les principales activités anthropiques autour du PNM sont entre autre le braconnage, la pêche, l'orpaillage et les activités d'exploitation forestière (Figure 15).

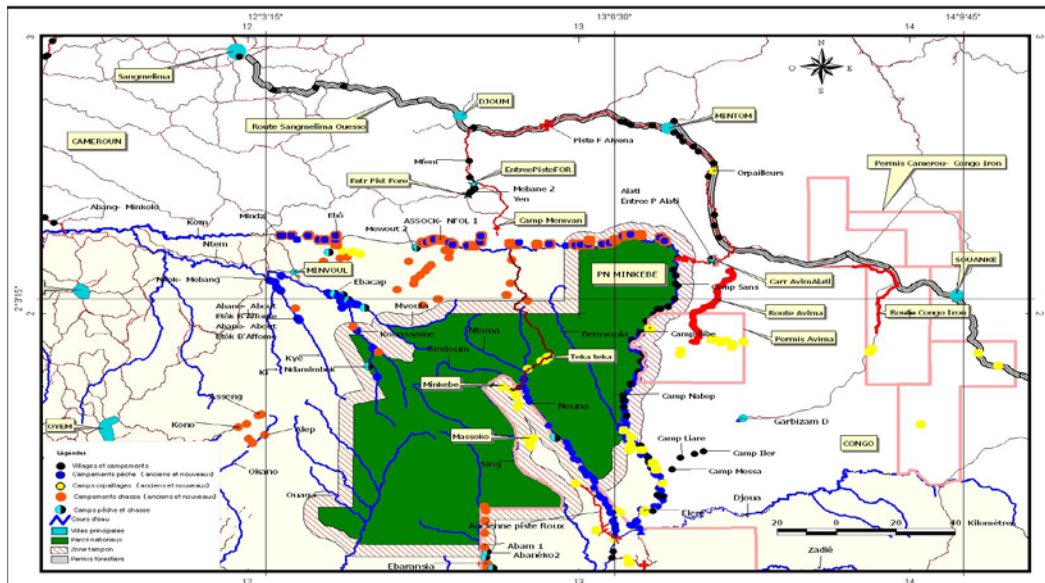
Le braconnage en périphérie du PNM se localise au Nord et au sud de la périphérie du PNM avec quelques intrusions de camps de chasse à l'extrême nord du parc. Cette activité au plan national est souvent perpétrée par les communautés locales avec parfois l'appui de certaines autorités administratives locales qui donnent des autorisations pour chasser. Cette chasse a un impact mineur sur le parc et sa périphérie. La véritable problématique à laquelle le PNM et sa périphérie sont confrontés est le braconnage transfrontalier qui est le fait de sujets étrangers (Camerounais, Congolais, Centrafricain, etc.) lesquels sont fortement impliqués dans différents trafics dont celui de la vente de pointes d'Ivoire (Figures 16 & 17).

L'activité de pêche admet de nombreux camps en périphérie du PNM localisés principalement sur les rivières Nouna, Bemvoula et Ebacap. La multitude de campements de pêche dénombrés ces dernières années dénote de la montée en puissance de l'activité de pêche en périphérie du PNM et de la nécessité de mieux contrôler cette activité en vue de réduire la surpêche des eaux périphériques au parc..

S'agissant de l'orpaillage, exploitation artisanale d'or menée par des nationaux et étrangers, demeure une activité qui connaît un véritable engouement au regard de sa zone d'extension qui s'accroît sans cesse. En effet, cette activité est même menée clandestinement au sein du PNM notamment dans le site TEKA-TEKA (Figure 15). Par ailleurs, sous l'effet conjugué de l'utilisation des produits toxiques auxquels les artisans ont recouru et du non-suivi par l'administration en charge des mines de cette activité, à travers des permis d'exploration et d'exploitation octroyés tout azimut, l'orpaillage demeure extrêmement polluante.

Enfin, l'exploitation des produits forestiers non ligneux par les communautés locales et l'exploitation forestière illégale du bois par les compagnies forestières sont largement pratiqués en périphérie du PNM (Figures 18 & 19).

Figure 15 : Activités anthropique en périphérie du PNM



Source : ANPN 2011



Figures 16 & 17 : Défenses saisies et éléphant abattu



Figures 18 & 19 : Exploitation illégale des bois par les populations et les sociétés d'exploitation

B2 – Cas des activités d'orpaillage à Minkébé village

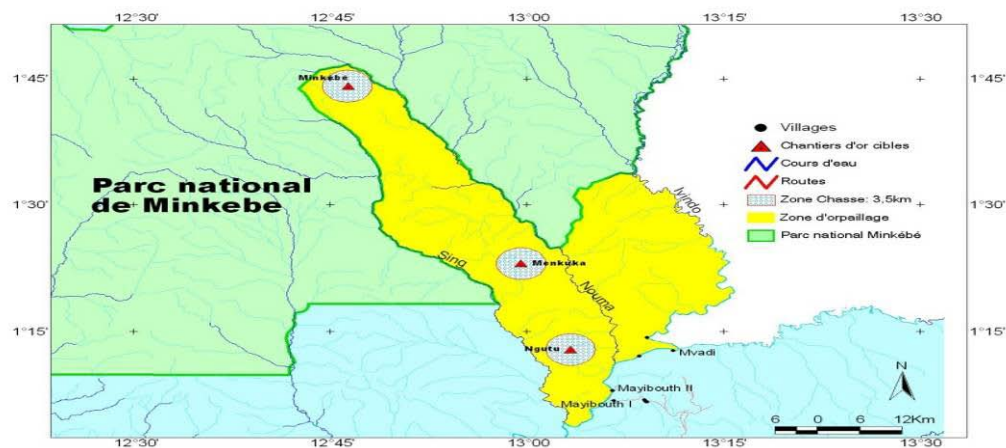
Le site dénommé Minkébé village, située au sud du PNM, constitue avec Menkuka et Ngutu les principales zones d'orpaillage périphériques au PNM (Figure 20).

Mikébé village est devenue une petite ville composé d'habitations permanentes mais précaires (Figure 21) et a pour principale voie d'accès la piste trans-mikébenne qui prend source au Cameroun (Figure 22).

La population y avoisine les 3300 habitants soit l'équivalent de la population de Mitzic (troisième agglomération en importance de la province du Woleu-Ntem) et largement au dessus de Minvoul (2600 habitants). Les nationalités qui composent ce *no mens land* sont des ressortissants de plusieurs nationalités dont les *Camerounais, Nigériens, Maliens, Gabonais, Sénégalais, Tchadiens, Guinéens, Ghanéens et Burkinabés*. Les camerounais, suivies des nigériens et des maliens constituent les nationalités les plus importantes (Tableau 4).

Toutes ces nationalités sont constituées ou regroupées en association ou communauté permettant non seulement le contrôle du flux des ressortissants étrangers dans notre pays, mais également la résolution de certains problèmes liés notamment au non paiement de ceux employés dans les puits et d'autres.

Figure 20 : Carte des principaux sites d'orpaillage en périphérie du PNM



Source : ANPN 2011



Figure 21: Habitat précaire du village Minkébé

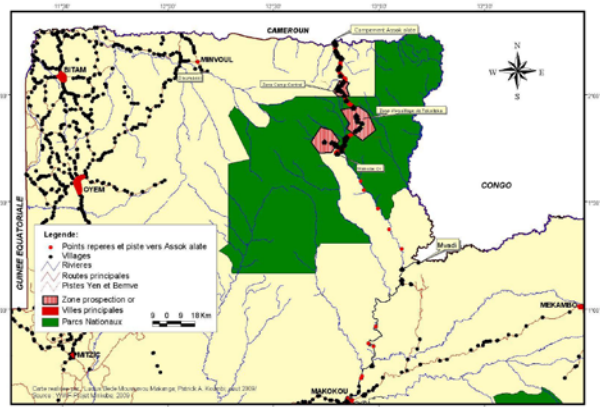


Figure 22: Piste trans-minkébenne

Tableau 4: Nationalité et nombre d'habitants de Minkébé village

Nationalités	Effectifs
Gabonaise	350
Congolaise (Brazzaville)	165
Maliennne	425
Nigérienne	525
Tchadienne	136
Burkinabèe	125
Sénégalaise	215
Camerounaise	1110
Congolaise (Democratique)	75
Guinéenne (Konacrie)	45
Mauritanienne	25
Ivoirienne	90
Total	3286

Source : ANPN 2011

Actuellement ce site d'orpaillage est fermé et gardé par l'armée gabonaise en raison des nombreux problèmes de sécurité qui y ont été relevés par la **«commission interministérielle sur la situation socio-sanitaire à Minkébé»** à savoir :

1 - Problème d'entente entre exploitants: La carrière de Minkébé regroupe plusieurs exploitants d'or et dans la fosse commune de tous ces exploitants, existent des conflits provenant entre autre des jetés de terre qui provoquent des éboulements et glissements de ces mêmes terres sur certaines parcelles occasionnant un double travail (Figure 23).

Cela résulte des frustrations de part et d'autre ainsi que des jalousies favorisant une animosité régnant entre ces exploitants.

Des incidences telles que des agressions à l'arme blanche, des séquestrations et des cas d'emprisonnement pour escroquerie ont été enregistrés sur le site. Ces incidences sont la preuve de la non entente entre ces différents responsables de puits même si toute fois elles ont fait naître une nouvelle forme d'emploi : **« gardes du corps »** employés par la plupart des exploitants.

2 - Problème lié à la gestion des déchets: Concernant ce volet, la construction anarchique de certaines maisons très proches les unes des autres favorisent l'insalubrité du site surtout que les habitants ne connaissent ou se moquent des règles d'hygiène. Des décharges à ciel ouvert naissent de manière incontrôlée à proximité des cours d'eau qui sont certainement pollués par le ruissellement des eaux de pluie favorisées par la topographie et la morphologie du site faites de dénivellations.

Ces décharges constituent des sources potentielles de prolifération des rats et autres bestioles pouvant être source de nombreuses maladies qui de plus ne seront bien traitées puisque la plupart des personnes vivent de manière insoucieuse, la seule et véritable préoccupation étant l'or.

L'absence de pompes hydrauliques villageoises favorise l'utilisation de l'eau de source par les populations de Minkébé comme eau de boisson et pour d'autres usages. Un certain nombre de maladies peut être craint sur le site du fait de la non prise en compte des conditions d'hygiène et de santé (décharges sauvages, matières fécales drainées par les eaux de pluies).

3 - Problème lié à l'éducation et à la santé: Il n'y a pas d'école fonctionnelle et le seul dispensaire existant est privé. De ce fait, les dépôts de produits pharmaceutiques polluent illégalement sur site et sont distribués sans avis d'un médecin agréé.

4 - Problème lié au non respect du protocole d'entente portant sur la gestion de la chasse dans les concessions forestières de la vallée de l'Okano.

Il s'agit plus précisément de la périphérie ouest et sud-est du Parc National de Minkébé, ou à l'occasion des missions de l'administration des Eaux et Forêts, il a été constaté que la pratique de la chasse dans les concessions forestières de la vallée de l'Okana se caractérise:

1 - dans la zone ouest par:

- ✓ l'intensification et extension de la chasse commerciale liées au développement de l'infrastructure routière à l'intérieur des concessions forestières de la vallée de l'Okano;
- ✓ le prélèvement du gibier dans les zones intactes avec des moyens roulants (véhicules, vélos, etc.) ;
- ✓ l'utilisation des voies d'accès par les populations environnantes.

2 – dans la zone sud-est, elle est marquée par :

- ✓ l'accentuation de la chasse commerciale du fait de la proximité de la ville de Makokou ;
- ✓ la pratique courante de la chasse à l'éléphant ;
- ✓ le trafic d'ivoires et autres trophées ;
- ✓ les pressions directes et indirectes exercées par les sociétés d'exploitation forestières et minières.

5 - Problème lié à l'immigration : La plupart des employés de Minkébé entrent et sortent du territoire par la frontière Gabon/Cameroun. Beaucoup y résident sans papiers. Cependant, plusieurs d'entre eux ont simplement une carte de résidence qui leur permet au moins de circuler librement dans la ville de Makokou.

6 - Problème lié à la commercialisation des drogues : Un certain nombre de drogues sont également commercialisées sur le site de Minkébé village dont le chanvre indien et bien d'autres (Figure 24).



Figure 23: Fausse d'orpaillage à Minkébé village



Figure 24: Drogues commercialisées à Minkébé village

C - Principales conséquences des activités anthropiques en périphérie du PNM

Les principales conséquences liées aux activités anthropiques en périphérie du PNM sont nombreuses. A cet effet, on peut citer:

- ✓ La propagation de l'agriculture (extensive) qui risque de poser le problème de conversion de l'utilisation des terres, même si la probabilité de cette menace est faible.
- ✓ Les risques de modification de l'écosystème à cause de l'exploitation minière industrielle à l'extérieur de l'AP notamment par la COMIBEL et SISSED. La pollution est à craindre.
- ✓ Les risques sanitaires liés au virus Ebola existent même si leur probabilité d'apparition est faible.

423 – Activités industrielles et de grand braconnage

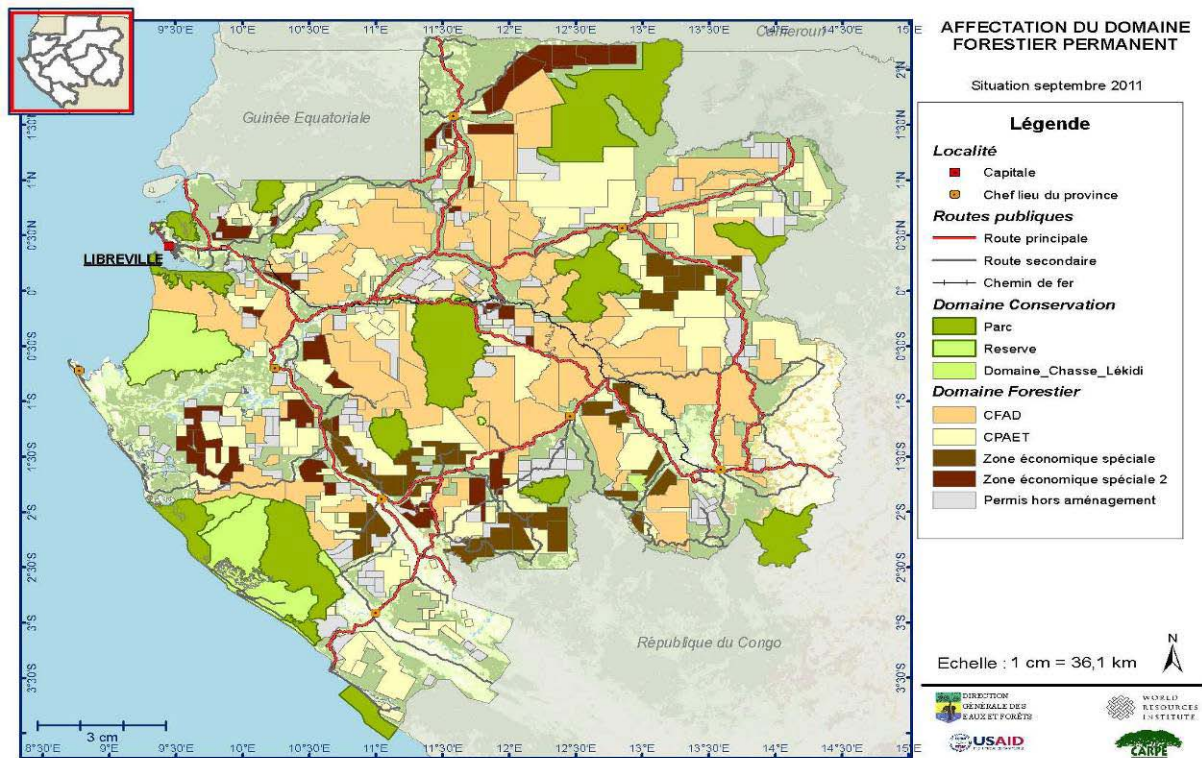
4231 – Exploitation Forestière

L'expansion de l'exploitation forestière du bois a connue une nette évolution sur l'ensemble du territoire gabonais avec la présence de nombreuses concessions forestières sous aménagement durable ou ayant intégré le processus d'aménagement (Figure 25).

La périphérie du PNM, couverte à 60% par de nombreuses concessions forestières dont TTIB, SHM, HTG, EFEG, TBNI, Rougier, Grandbois et récemment OLAM (Figure 26), représentant la Zone Economique Spéciale (ZES), bénéficie de cette disposition réglementaire en cours. Ainsi, Rougier la meilleure d'entre elles est certifiées FSC, d'autres comme TTIB et TBNI ont leur CFAD attribuées et mettent en œuvre leur plan d'aménagement. La dernière catégorie représentée par HTG, SHM, EFEG et Grandbois ont validé leur CPEAT et sont entrain de finaliser leur plan d'aménagement.

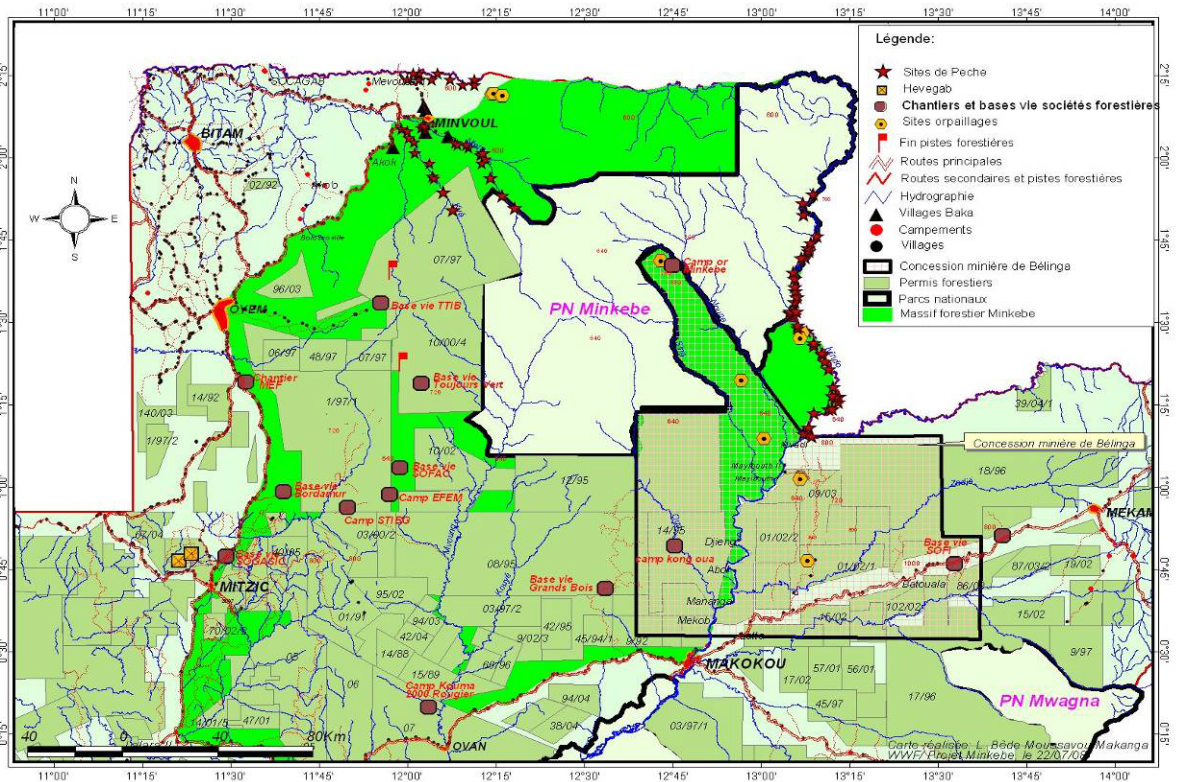
Toutefois, la récente implantation d'OLAM (représentant la Zone Economique Spéciale (ZES), dans le nord du pays le long de l'axe routier Oyem-Mivoul jusqu'aux limites du corridor biologique Minkébé-Mégamé (Figure 25), un des principaux sites critique du PNM, couplées aux activités anthropiques diverses deviennent des facteurs menaçant pour les zones intactes. De fait, seule une **planification de l'usage des terres**, en discussion depuis 2010, pourra parvenir à endiguer cette progression.

Figure 25 – Affectation du domaine forestier permanent du Gabon



Source : MEF et WRI, 2011

Figure 26 – Opérateurs forestiers en périphérie du PNM



Source : ANPN 2011

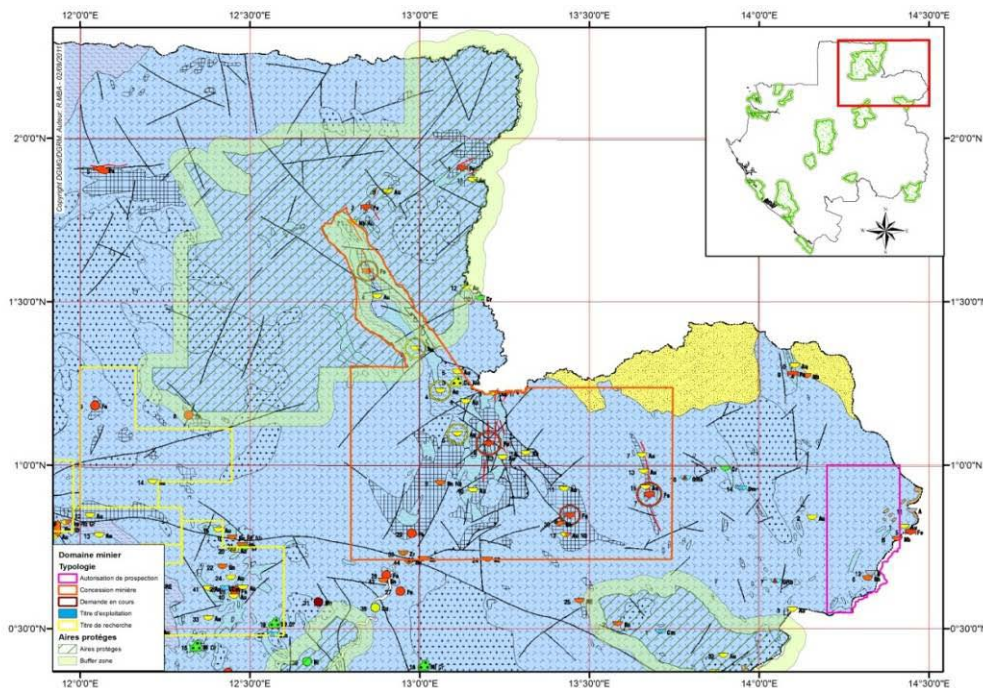
La connaissance des ressources naturelles du sous - sol dans cette zone est très parcellaire (Figure 27). Des investigations additionnelles sont nécessaires pour appréhender le potentiel minier réel de la zone de Minkébé.

Par ailleurs, plusieurs permis de recherche sont attribués dans la périphérie du parc de Minkébé à cet effet, on peut citer la concession COMIBEL, valable pour l'exploitation du fer et des substances connexes. Toutefois, à l'occasion de l'arrêt complet de toute activité d'orpaillage à *Minkébé Village* et des zones proches, la société SISED, dont le permis de recherche était localisé dans ces zones (Figure 28), vient également d'être annulé.

Le protocole d'accord signé récemment entre l'administration des Mines et l'ANPN devrait permettre de mieux suivre et encadrer toute activité minière en périphérie du PNM.

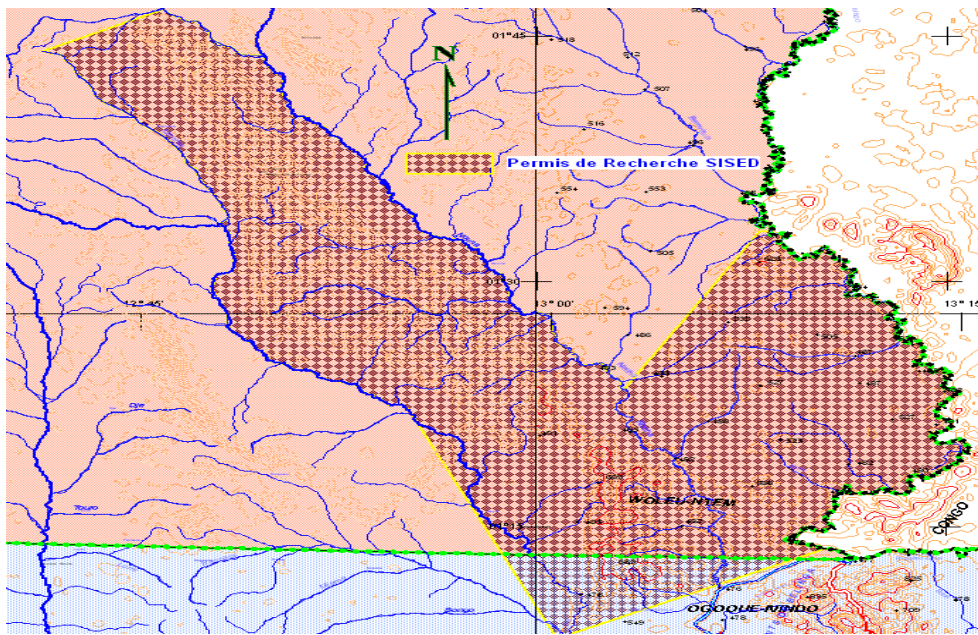
Dans l'optique d'une gestion durable et responsable des ressources naturelles, l'administration en charge des mines souhaiterait développer des collaborations avec d'autres administrations techniques à l'instar des Eaux et Forêt, l'ANPN et l'Environnement pour établir des synergies lorsque les différentes équipes interviennent sur le terrain.

Figure 27: Aperçu de l'étendue minier de la zone de Minkébé



Source : Direction Générale des mines et carrières 2011.

Figure 28 : Permis de recherche SISED



Source: ANPN 2011

4233 – Activité de grand braconnage

L'activité du grand braconnage dans le massif forestier de Minkébé, est pratiquée pour l'essentielle sur les grands mammifères dont les éléphants (trafic de l'ivoire) et les félins (vente de dents et peaux). Elle se réfère aussi à la chasse aux grands singes (mains et têtes de gorille) laquelle s'est estompée radicalement avec la disparition de près de 98% de ces mammifères à l'occasion de l'épidémie à virus *ébola*.

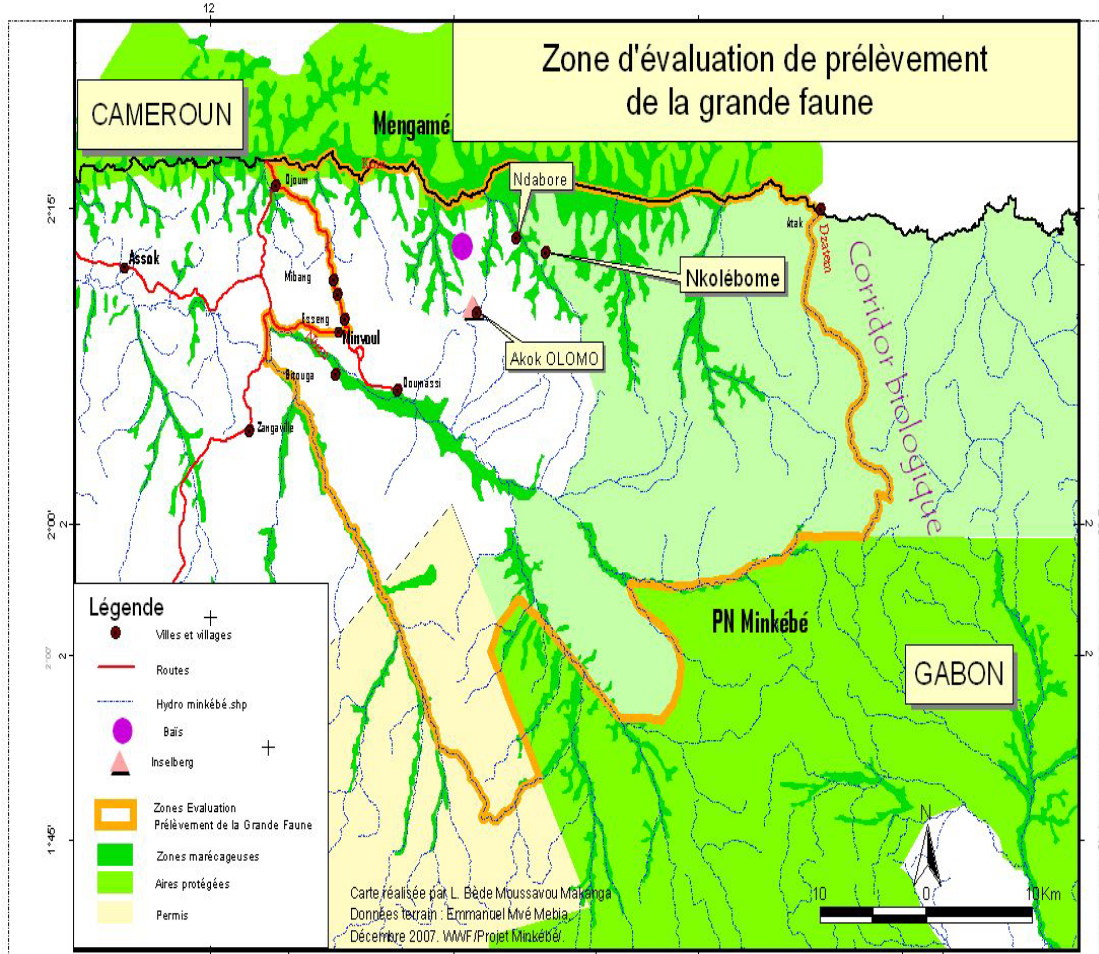
Le grand braconnage est principalement circonscrit en périphérie du parc aux frontières Gabon-Cameroun. En effet, l'évaluation faite par le WWF montre que les prélèvements de la grande faune est faite le long de la frontière des deux pays notamment dans la zone du corridor biologique *Minkébé-Mégamé* ainsi qu'à la périphérie ouest de Minkebe, qui subit également une forte pression de braconnage d'ivoire.

Cette activité est particulièrement faite par des sujets camerounais qui traversent la frontière pour chasser dans le PNM car cet interzone n'est presque pas fréquentée par les gabonais.

Dans les villages de la contrée du Haut-Ntem incluant Minvoul, cette chasse est le fait des populations bantous qui y résident et se servent des pygmées avec lesquels ils cohabitent. Les pygmées de Minvoul semblent avoir la réputation d'être des habiles chasseurs spécialistes de la chasse en zone reculée (Figure 29).

Enfin, le rapport du MEF sur l'initiative de *l'appui à l'application de la loi sur la faune* avec la collaboration de Conservation justice et de Brainforest, identifie les axes Woleu-Ntem-Cameroun et Makokou-Libreville comme circuits stratégiques de cette nouvelle délinquance.

Figure 29: Zone d'évaluation de prélèvement de la grande faune



Source : WWF 2011

4234 – Sites critiques

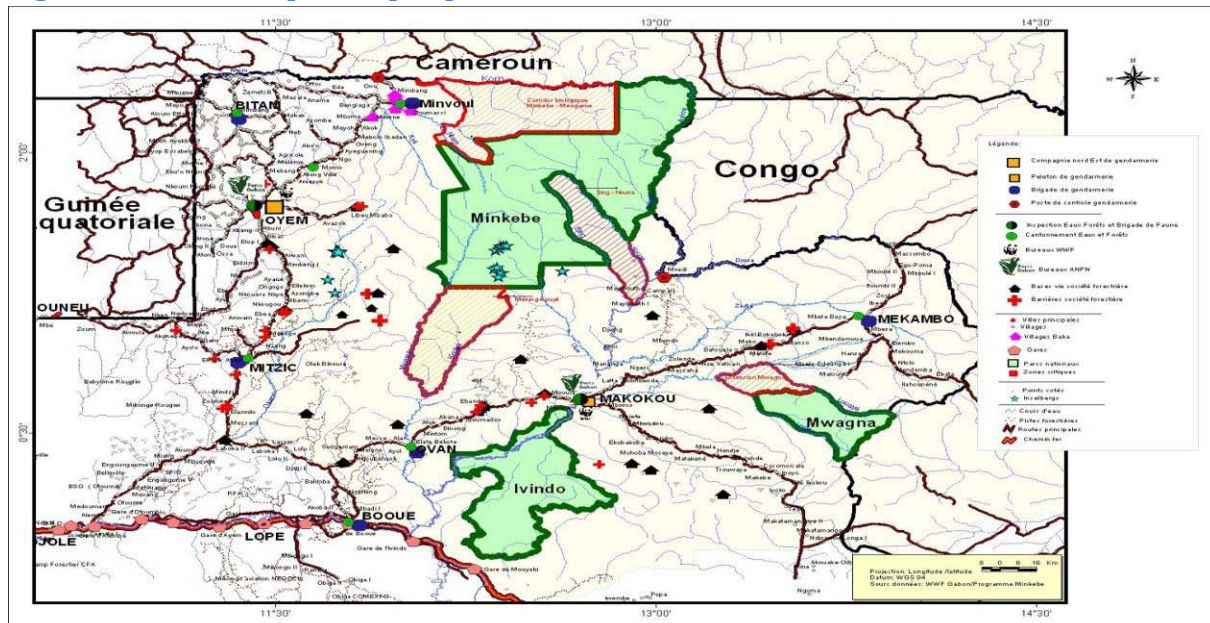
Les sites critiques en périphérie du parc national de Minkébé sont les zones exposées aux activités anthropiques multiples qui vont du braconnage de gibier, à l'exploitation minière et forestière tout azimut.

Ainsi, la périphérie du parc national de Minkébé, d'après l'évaluation du WWF, compte trois principaux sites critiques (Figure 30) que sont:

- ✓ le corridor biologique Minkébé-Mégamé ;
- ✓ la zone Sing – Nouna ;
- ✓ la zone Mvoug – Kouye.

En vue de la gestion durable et efficace de ces sites critiques, l'ensemble des parties impliquées dans la gestion du parc national de Minkébé et sa périphérie doivent unir leurs efforts pour gérer les problématiques y relatives.

Figure 30: Sites critiques en périphérie du PNM



Source : WWF, 2010

43 – Vision pour la gestion du PNM et de sa périphérie: analyse du processus de management

431 – Objectifs de gestion du PNM et de sa périphérie

L'objectif global de gestion du PNM et de sa périphérie est de «participer, dans le nord-est du Gabon, à la conservation de la biodiversité de l'unité écologique du TRIDOM à travers la co-gestion de la faune et la mise en place d'un corridor biologique entre le PN de Minkébé et le PN de l'Ivindo».

L'atteinte de cet objectif implique, pour les gestionnaires du parc et de la périphérie, la réalisation des actions prioritaires ci-après :

- ✓ élaborer les accords de gestion concertés des ressources naturelles;
- ✓ appuyer les populations autochtones notamment les pygmées Baka;
- ✓ élaborer et mettre en œuvre des protocoles d'entente avec les exploitants forestiers et miniers pour la gestion de la chasse dans leurs concessions;
- ✓ assurer une chasse villageoise et une pêche durables en périphérie du PNM;

432 – Atouts et contraintes de gestion

4321 - Atouts

Les principaux atouts qui ont milité en faveur du classement puis de l'érection de l'aire protégée de Minkébé en parc national sont ceux-ci-après:

- ✓ zone intacte et éloignée des établissements humains ;
- ✓ zone à forte concentration d'éléphants (plus de 30 000 individus) et réservoir de nombreuses espèces phares: Bongo, Panthère, Buffle, Pangolin géant, Python, Aigle couronnée, Crocodile nain, gorille et chimpanzé (espèces qui ont disparu aujourd'hui de l'AP);
- ✓ site à hautes valeurs écologiques : Complexe Inselbergs, Baïs, Mont kokameguel, Plaine inondable, Forêt cathédrale, Salines;
- ✓ site à multiples valeurs culturelles : Savoir et savoir –faire (Baka, Fang, Bakota, Kwelé);
- ✓ site ancestral Minkébé ;
- ✓ site à haute valeur historique ;

En dépit de ces nombreux atouts, il n'y a pour l'instant pas de tours opérateurs touristiques qui font la promotion du PNM et de sa périphérie. Toutefois, il existe des visites sporadiques d'individus auprès des peuples Baka de Minvoul et des Inselbergs.

4322 - Contraintes

Les contraintes actuelles de gestion du PNM et sa périphérie sont essentiellement:

- ✓ l'état embryonnaire des zones de chasse villageoise et de protocole d'entente y relatives dans l'inter zone Minkébé – Ivindo lié au déficit d'Information, de sensibilisation et de consultation des autorités administratives, des opérateurs économiques et des populations locales notamment:
 - dans les concessions forestières (SHM, EFEG, ROUGIER, HTG, TBNI et Grand Bois),
 - sur l'axe Makokou-Lalara ;
 - sur la rivière Mvoug et la Kouyé;

- ✓ des conditions de vie difficiles pour les populations liées notamment au déficit:
 - d'assistance au développement intégré;
 - d'appui aux microprojets communautaires (pisciculture, élevage, agriculture);
 - d'amélioration du transport interurbain (Lalara-Ovan-Makokou);
 - de mécanisme de réduction du coût de la vie.

433 – Parties en présence et approche collaborative

4331 – Acteurs en présence et activités en cours

Les acteurs actuellement impliqués dans la gestion et la préservation du PNM et sa périphérie sont de quatre ordres:

- ✓ L'Etat gabonais;
- ✓ Les partenaires au développement;
- ✓ Les opérateurs privés;
- ✓ Les populations riveraines et les peuples autochtones.

S'agissant des **entités étatiques** chargées d'animer la protection et la conservation du PNM et de sa périphérie on note pour l'essentiel :

1 - Au niveau central:

- ✓ Le Ministère des Eaux et Forêts : mise en œuvre des activités de surveillance régaliennes et de certains projet dont le *Projet Développement des Forêts communautaires au Gabon (PD 383/05)*;
- ✓ L'Agence Nationale des parcs nationaux: management et suivi des activités de gestion du parc (inventaire multi-ressources, aménagement, lutte anti-braconnage (LAB), etc.);
- ✓ Le Ministère des Mines : mise en œuvre des activités d'attribution et d'évaluation des activités minière;
- ✓ Le Ministère des travaux publics: mise en œuvre des activités d'entretien routier et d'aménagement de nouvelles routes dont la création en cours de l'axe routier Minoul-Mvadi ;
- ✓ Le Ministère de l'intérieur: mise en œuvre des activités de surveillance du flux migratoire des populations;
- ✓ Le Ministère de la Défense: sécurisation aux frontières et à l'intérieur du pays.

2 - Au plan local, les autorités administratives chargées, chacune en ce qui la concerne et par ordre décroissant, de manager les aspects territoriaux sont:

- ✓ Les Gouverneurs du Woleu-Ntem et de l'Ogooué Ivindo;
- ✓ Les Préfets de Minvoul, de l'Ivindo et d'Ovan;
- ✓ Les Conseils Départementaux du Ntem, de l'Ivindo et de la Mvoug;
- ✓ Les Directions Provinciales des Eaux et Forêts de l'Ogooué Ivindo et du Woleu-Ntem;

- ✓ Les Conservateurs de Minkébé-Est et de l'Ivindo;
- ✓ Les Chefs de Brigade de Faune de Minkébé-Est/ Minkébé-Ouest;
- ✓ Les Cantonnement des Eaux et Forêts de Bolossoville et d'Ovan;
- ✓ Le Coordonnateur Provincial du Projet DGFAP/WWF-Minkébé.

Des discussions issues avec les autorités étatiques, notamment au niveau central, il apparait que chacun dans son domaine planifie des actions visant à renforcer sa participation dans la protection de l'aire protégées de Minkébé et sa périphérie.

Ainsi, le Ministère des Eaux et Forêts, prospectera la possibilité d'établissement d'une brigade à Minvoul pour endiguer les activités de grand braconnage qui sévissent à la frontière Gabon-Cameroun. Dans le même temps l'administration de l'intérieur avec probablement l'appui du Ministère de la Défense et des partenaires au développement planifie de mettre un poste d'immigration aux frontières Gabon-Cameroun-Congo.

Enfin l'administration des Mines, elle envisage installer une antenne à Minkébé dans le but d'encadrer, de régulariser et de réorganiser l'activité d'exploitation artisanale d'or dans la zone de Minkébé. Il convient de signaler que ce site est actuellement fermé et gardé par l'armée gabonaise.

Parmi les **partenaires au développement** qui œuvrent pour la gestion concertée des ressources naturelles du PNM et sa périphérie on peut citer le PNUD et l'organisation non gouvernementale WWF. A cet effet, les actions ci-après précisent leurs engagements respectifs:

Le WWF est fortement impliqué dans la gestion des ressources naturelles de l'AP de Minkébé depuis 1997 avec les financements de la coopération Néerlandaise (DGIS) et de l'Union Européenne. Depuis 2002 grâce à des financements multiples (CAWHFI – UE, CAWHFI – FFEM CARPE Minkebe, WWF Pays Bas, DACEFI), le WWF mène des activités de conservation pure dont le coût est estimé à ce jour à plus de 900 mille Euros. Présentement le WWF planifie le renforcement de son appui auprès de l'ANPN et du MEF notamment dans les points chauds de la périphérie du parc que constituent:

- ✓ le village Minkébé : suivie des activités d'orpaillage;
- ✓ la rivière oua : suivi des activités de braconnage et de pêches;
- ✓ les concessions forestières : appui à la gestion de la faune;
- ✓ l'interzone Minkébé-Mégamé : promotion d'initiative REDD+ avec l'accord d'Olam adjudicataire de concession forestière dans cet espace.

Le PNUD pour sa part est actif dans la zone depuis 2009 à travers l'exécution du projet TRIDOM financé par CARPE à hauteur de 10 million d'euro et dont les objectifs sont de soutenir les acteurs impliqués dans la LAB, l'inventaire, la délimitation, et la foresterie communautaire dans le paysage TRIDOM. L'initiative TRIDOM souhaite voir les capacités de surveillance s'accroître. A cet effet, elle a mis à la disposition des acteurs avec lesquels elle collabore des équipements roulants (Motos et voitures).

La présence d'**ONG locales** est également notée à l'exemple de Conservation Justice (analyse des problématiques du trafic des produits et trophées de chasse), d'EZENGUI et d'AGHAFI (Appui aux populations autochtones dont les pygmées). Celles-ci travaillent de concert avec les administrations locale et centrale et bénéficient d'appuis multiformes des partenaires internationaux.

Au titre des **opérateurs privés**, on dénombre deux catégories d'acteurs, les exploitants forestiers (TTIB, OLAM, SHM, EFEG, HTG, Rougier, TBNI et GrandBois) et ceux miniers (COMIBEL, SISED, etc.). Leurs interventions ont une incidence directe dans les pressions anthropiques sur les ressources naturelles du PNM et de sa périphérie.

Enfin, s'agissant des **populations locales**, composées majoritairement de bantous, et localisées le long des axes routiers de Mitzic-Oyem-Mivoul et Oyem-Konossoville (Woleu-Ntem) et Koumameyong–Ovan-Makokou (Ogooué Ivindo), elles sont représentées par les autorités administratives locales ci-après :

- ✓ Les Chefs de Canton (Belem, Dzoué, Ntanlouli, etc);
- ✓ Les Chefs de Regroupements de villages;
- ✓ Les Chefs des villages.

4332 - Collaboration entre acteurs

La collaboration entre les gestionnaires de l'AP et les acteurs du secteur public ou privé est formalisée à travers:

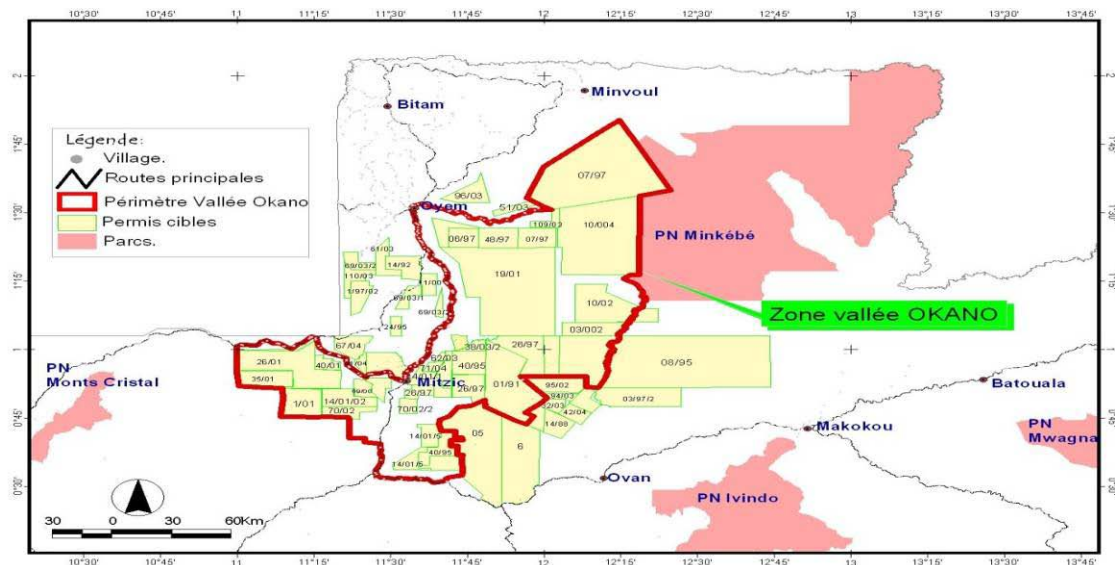
- ✓ des protocoles de concertation permanents dans la gestion et le développement des parcs nationaux notamment entre l'ANPN et le MEF;
- ✓ des contrats de collaboration entre l'Etat et les partenaires notamment les contrats ANPN/WWF ou MEF/WWF sur la donation et l'entretien des véhicules ;
- ✓ des protocoles d'entente liés:
 - à la gestion de la chasse dans les concessions forestières à l'exemple du protocole de la Vallée de l'Okano entre ANPN/MEF/exploitants forestiers/autorités et communautés (Figure 31);
 - à la gestion de la pêche à l'exemple du protocole d'entente de l'Interzone Minkébé-Ivindo ou celui de la rivière Oua.

Les axes majeurs de collaboration concernent :

- ✓ Pour l'ANPN et le MEF :
 - la définition des modalités de cohabitation des agents du MEF et de l'ANPN
 - le renforcement des effectifs dans le parc ;
 - l'implication des sociétés forestières dans la gestion des parcs ;
- ✓ Pour le MEF, l'ANPN, le WWF et le TRIDOM:
 - l'appui des missions de terrains (LAB, sensibilisation etc.)
 - la fourniture d'équipements divers (matériel de camping, tenue militaire, véhicule, etc.)

Ces cadres collaboratifs, ouverts et basés sur la confiance, semble bien respectés même

Figure 31: protocole d'entente de la Vallée de l'Okano



434 – Gestion participative du PNM et mécanismes de gestion des conflits

4341 – Approche décisionnelle

Les communautés locales sont consultées avant les prises de décision relative à la planification de la gestion de l'AP. Les étapes de la consultation s'effectuaient de la manière suivante :

- ✓ Transmissions des correspondances administratives pour information et sensibilisation aux autorités administratives et populations locales ;
- ✓ Rencontre (réunions de concertations) avec les populations locales;
- ✓ Récolte des informations.

Sur l'axe Koumameyong–Ovan-Makokou (Ogooué Ivindo) par exemple, où cette approche est bien établie, les communautés locales se font représenter par les autorités locales et leur chefferie villageoise respective lors des réunions décisives (Tenue des PTA, Signature des protocoles d'ententes). Les requêtes exprimées sont souvent prises en compte surtout quand elles touchent l'intérêt général. Le Comité Consultatif de Gestion local est l'organe qui permet aux populations via leurs représentants de participer directement à la prise de décision concernant la gestion de l'AP à la gestion de l'AP. Il y a aussi des comités de suivi des protocoles d'entente.

Cette démarche vise à :

1. Concilier les intérêts de la conservation de la faune sauvage avec ceux des populations locales dans le cadre des usages coutumiers en périphérie des deux parcs nationaux.
2. Trouver un consensus sur la gestion de la chasse à travers la préparation d'accord de co-gestion de la chasse villageoise dans le corridor biologique entre le parc National de Minkébé et le Parc National de l'Ivindo.

La participation des exploitants forestiers est nécessaire, car ils exercent une pression importante sur la périphérie du parc, à travers l'ouverture des routes forestières qui touchent des zones intactes. Le processus se déroule en plusieurs étapes:

- ✓ Transmissions des correspondances administratives pour information et sensibilisation aux exploitants forestiers (SHM, EFEG, HTG, Rougier, TBNI et GrandBois);
- ✓ Réunions de concertations avec les opérateurs économiques puis avec les différentes équipes de la société et les gardiens au niveau des barrières.

Ces consultations avec les responsables des sociétés forestières et les travailleurs ont pour objectif de mettre un système de gestion de chasse dans les concessions forestières à partir des règles principales d'accès à l'utilisation de la faune. Notons que tous ses résultats des protocoles d'entente sur la gestion de la chasse signés serviront comme base à des plans d'aménagement de gestion de la faune.

4342 - Processus de règlement des conflits

Deux de types de conflits existent au sein de la périphérie du PNM à savoir les conflits **Homme et Faune**, qui sont la résultante de la dévastation des cultures vivrières par les grands mammifères, et ceux entre **les exploitants forestiers et les communautés villageoises** relative à la non prise en compte des intérêts des populations locales.

A –Stratégie de règlement des conflits

S'agissant des **conflits Homme-faune**, leur règlement passe par l'administration des Eaux et Forêts qui délègue une équipe sur le terrain pour faire le constat, suivie d'un établissement du procès verbal adressé au Gouverneur qui donnera l'autorisation ou pas de procéder à une abattue administrative. Malheureusement, cette approche ne satisfait pas les populations car trop lente et ne permettant pas d'abattre l'éléphant directement responsable des dégâts causés.

Les **conflits entre les exploitants forestiers et les communautés villageoises** se résolvent à travers des ententes bipartites paraphées par un accord qui a souvent trait à la satisfaction des besoins sociaux (construction d'une école, d'une église, d'un dispensaire, un terrain de jeu enfin, etc.).

B - Reconnaissance officielle du plan

La stratégie d'adoption du plan se fait après avoir récolté les avis des parties prenantes, la première ébauche du protocole d'entente est alors distribuée pour amendement. Après ces corrections, il sera soumis aux autorités compétentes pour connaissance officielle, avec quelques amendements si possible.

Cette dernière étape va aboutir à la signature du document en présence de toutes les parties prenantes (les autorités administratives, politiques et militaires, les opérateurs économiques, les populations locales etc.) et lui donner un caractère officiel.

Notons que ce protocole d'entente adapté à la réalité de l'interzone vient renforcer les lois existantes (Loi forestière 016/01 et loi de l'environnement 003/07) et favoriser une meilleure utilisation des ressources naturelles.

435 - Analyse des acteurs

Le massif forestier de Minkébé, riches en atouts touristiques avec ses Inselbergs et son cheptel d'éléphants le plus important d'Afrique central, demeure paradoxalement l'une des régions les plus pauvres et les moins développées du Gabon.

En effet, la ville de Minvoul (troisième en importance de la province du Woleu-Ntem) ou celle de Mékambo (deuxième ville en importance de la province de l'Ogooué Ivindo), qui jouxtent le PNM se retrouvent avec des infrastructures de base (Hôpital, école, route carrossable, etc.) primaires voir obsolètes.

Quant aux populations qui y vivent, elles tirent leurs principaux revenus et nutrition des activités de chasse, de pêche, d'agriculture, de l'exploitation des PFNL(chocolat indigène, raphia, écorces à usage médicinale) (Cf. § 4222) et de l'exploitation forestière du massif forestier de Minkébé (Cf. § 4231).

En raison des bénéfices faibles issus des activités précitées et faute d'activités écotouristiques, nombreuses des populations riveraines au PNM se sont redirigées dans les activités de braconnage notamment la chasse à l'éléphant plus lucrative et à l'exploitation anarchique des PFNL qui constituent leur principal sources de produit alimentaire. Il en résulte une forte pression sur les ressources forestières du PNM et sa périphérie.

La situation est d'autant plus critique que les populations maîtrisent imparfaitement les limites du PNM qui sont présentement en cours de délimitation par l'ANPN. De plus, aucune directive précise ne leur est donnée par les autorités forestières dans l'usage et la valorisation des PFNL. Cela suscite en conséquence, des frustrations lors de la confiscation, par l'administration forestière et l'ANPN, des produits forestiers et des PFNL récoltés ou du gibier braconné au sein et en périphérie du PNM.

Enfin, la multitude d'acteurs gouvernementaux (MEF et ANPN) et non gouvernementaux (WWF, WCS et TRIDOM) et le chevauchement de leurs actions a d'avantage conduit à la confusion de leur rôle et responsabilités dans l'esprit des populations. Cette situation risque à terme de compromettre la protection et la préservation du PNM.

Ainsi, en vue de la préservation du PNM et la disponibilité des revenus substantiels, au bénéfice des populations vivants en périphérie du PNM, il apparaît que le développement d'activités alternatives et de programmes participatifs de ces populations à l'utilisation durable des PFNL, est considéré comme une solution viable.

Dans cette perspective, de nombreuses séances de sensibilisations (2001 à 2011) ont été menées entre l'Etat (MEF et ANPN) et ses partenaires (WWF, WCS, TRIDOM) d'une part et les populations locales (Provinces du Woleu-Ntem et Ogooué Ivindo) d'autre part.

A l'issue de ce processus le tableau ci-dessus relatif à l'analyse des problèmes et de mise en œuvre durable de projet a été développé.

Tableau 5. Analyse des parties prenantes

<i>Parties prenantes</i>	<i>Problèmes</i>	<i>Intérêt</i>	<i>Participation dans les activités du projet</i>	<i>Accès Potentiel</i>
Communautés locales (Woleu-Ntem et Ogooué Ivindo)	<ul style="list-style-type: none"> Les politiques précédentes n'intègre pas le partage des bénéfices suffisant pour les populations locales impliquées dans la conservation du PNM Faible capacité des populations dans la participation dans le management du partage des bénéfices des ressources forestières (PFNL) 	<ul style="list-style-type: none"> Accroître la connaissance et la participation dans le processus décisionnel de la gestion durable des ressources forestières à un niveau locale Mettre en place un cadre d'incitation économique pour les communautés locales 	<ul style="list-style-type: none"> Bénéficiaires du projet notamment en termes d'activités économique pour la gestion des PFNL Le niveau de connaissance dans la transformation et la commercialisation des PFNL est amélioré Participation dans les activités de formations 	<ul style="list-style-type: none"> Contribution et implication dans l'adoption de la politique locale révisée Engagement local direct dans le maintien durable des ressources
Administration provinciale des Eaux et Forêts du Woleu-Ntem et de l'ogoué Ivindo	<ul style="list-style-type: none"> Faiblesse des capacités d'intégration des politiques de gestion durable des ressources forestières Cadre politique économique et légal de la gestion durable des PFNL et d'alternatives économiques inopérants Déficit de coordination au niveau provincial 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la coordination des acteurs appropriés; Harmoniser la politique et formuler le cadre économique ; Socialiser la nouvelle réglementation en vigueur Renforcer les capacités institutionnelles et humaines de gestion des PFNL 	<ul style="list-style-type: none"> Implication direct dans la mise en œuvre des activités du projet Coordination faite par des acteurs adéquats Elaboration d'une planification effective de gestion durable des ressources forestières et de conservation des AP 	<ul style="list-style-type: none"> Facilitation dans la formulation des règles à travers un processus participative. Avoir des ressources pour mettre en œuvre des activités
<i>Parties prenantes</i>	<i>Problèmes</i>	<i>Intérêt</i>	<i>Participation dans les activités du projet</i>	<i>Accès Potentiel</i>
Administration locale (Cantonement de Minvoul et de Mékambo)	<ul style="list-style-type: none"> Absence de coordination au entre niveau locale et provincial dans la mise en œuvre d'un cadre politique de gestion durable des PFNL Absence de capacité locale de mise en œuvre de programme de gestion durable des ressources forestière 	<ul style="list-style-type: none"> Coordination interinstitutionnelle Echange d'information Accroître les capacités 	<ul style="list-style-type: none"> Avoir une autorité locale adéquate pour adopter la politique révisé 	<ul style="list-style-type: none"> Pour l'adoption de politique de gestion durable des PFNL Avoir des ressources pour la mise en œuvre de certaines activités
Université et institue forestière de recherché	<ul style="list-style-type: none"> Capacité technologiques réduite pour acquérir des données importantes 	<ul style="list-style-type: none"> Développer un système d'information de base de données à l'intention des marchés de PFNL Accroître le réseau pertinent d'acteurs de recherche 	<ul style="list-style-type: none"> Impliqué à travers les données générées relatives aux PFNL 	<ul style="list-style-type: none"> Contribution à la révision et l'analyse de certain élément nécessaires au développement de la stratégie des PFNL
ONG locale et internationale	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie et moyens d'appui aux communautés locales faible 	<ul style="list-style-type: none"> Accroître le développement et les connaissances des communautés rurales en les appliquant activement Participer à la médiation des conflits au niveau local 	<ul style="list-style-type: none"> Sous-contracter certaines activités du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Bénéfique par l'accroissement d'expérience des villages et communautés locales
Ministère des Eaux et Forêts; ANPN	<ul style="list-style-type: none"> Capacité faible pour la mise en œuvre de la gestion macro des PFNL et des initiatives alternatives 	<ul style="list-style-type: none"> Développer un model efficient pour la mise en œuvre d'une gestion durable effective des ressources à répliquer dans d'autres zones du Gabon. 	<ul style="list-style-type: none"> Impliqué au niveau de l'élaboration du cadre politique national 	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie nationale et comité national pour la gestion durable des ressources notamment pour les PFNL

436 - Application de la loi

La surveillance et la protection du PNM et de sa périphérie, outre le personnel de l'ANPN et du MEF commis à cet effet, requière la participation de gendarmes lors des patrouilles. En cas d'arrestation de délinquants, un procès verbal, contre eux, est dressé par le Conservateur ou l'Agent assermenté des Eaux et Forêts.

Ces derniers, après une garde à vue à la gendarmerie seront présentés et jugés au Tribunal via le Procureur.

En 2010, ces patrouilles ont conduit à des arrestations liées au braconnage d'espèces animales protégées et à la saisie de 200kg d'ivoire issues du trafic y relatif.

Le personnel du PNM chargé de la surveillance et du contrôle sur le terrain (principalement les Conservateurs et les chefs de Brigade) a reçu les formations nécessaires et connaît donc tous les textes et règlements de base qui décrivent les principes du contrôle des activités illégales dans les aires protégées.

437 - Configuration de l'aire protégée

Le PNM comprend une zone tampon qui est une zone d'activité anthropique n'ayant pas d'impact négatif sur l'AP (Figure 15), et une zone périphérique gérée de manière concertée avec l'ensemble des acteurs à travers, par exemple, un comité consultatif de gestion. Cette configuration semble adéquate pour atteindre les objectifs de gestion du PNM, mais selon les gestionnaires, elle pourrait être améliorée en créant par exemple le corridor (Mengame Minkebe) ou en donnant des statuts particuliers aux secteurs (Sing-Nouna et Mvoug-kouye). En revanche, le PNM nécessiterait d'être étendue pour lui permettre d'atteindre ses objectifs de gestion; il y a une zone potentielle d'extension dans le secteur nord ouest (Ayina, Haut-Ntem).

438 - Plan de gestion/aménagement

Le dernier plan de gestion (PdG) est en cours de validation. Il sera valable pour la période 2009-2014 et sera révisé après cinq ans. Le PdG n'est pas appliqué pour le moment. Le processus de planification a vu la participation de tous les acteurs, mais il faut encore qu'il soit validé par tous ces acteurs et autres parties prenantes.

Il prévoit la création d'un Comité Consultatif de Gestion Local qui facilitera l'implication des communautés dans les activités de gestion de l'AP

439 - Plan de travail

Il existe un plan de travail annuel à Minkebe (réactualisé chaque année). Il a été élaboré le 12 mai 2010 à Makokou, à partir du projet de plan de gestion du parc. Les activités courantes de gestion de l'AP sont réalisées sur la base de ce plan de travail, mais les

activités prévues par ce plan de travail ne sont pas menées à terme à cause de contraintes administratives et financières.

440 - Suivi évaluation

Le suivi des activités est réalisé en utilisant le système MIKE, ou à travers des analyses de rapports d'activités semestriels. Il existe des indicateurs permettant de mesurer l'impact des activités menées sur l'état de conservation de la faune et de l'habitat du PNM et sa périphérie, Il s'agit notamment :

- ✓ des quantités de gibier saisi,
- ✓ des armes, munitions et câbles saisis,
- ✓ de l'ivoire saisi, des efforts homme/jour,
- ✓ du taux de rencontres d'animaux,
- ✓ du nombre des véhicules en effraction,
- ✓ du monitoring de la grande faune (nid de grands singes, crottes d'éléphants).

Ces indicateurs sont régulièrement mesurés dans le PNM et sa périphérie par l'ANPN, le Ministère des Eaux et Forêts et les partenaires internationaux dont le WWF impliqués dans la gestion des ressources fauniques et botaniques de ce paysage. La dernière prise de données date de juillet 2009.

441 – Gestion opérationnelle des ressources

4411 – Ressources humaines et gestion du personnel

A – Ressources humaines

La gestion du PNM et sa périphérie est assurée par environ une trentaine de personnes répartie comme suit:

1 –Personnel pour la gestion du PNM (sous l'autorité de l'ANPN):

- ✓ un conservateur,
- ✓ un conservateur adjoint ;
- ✓ 13 éco-gardes et deux gardiens.

2 – Personnel pour la gestion de la périphérie (sous l'autorité du Ministère des Eaux et Forêt):

- ✓ un chef de brigade de faune Minkébé - Est ;
- ✓ un Chef de Brigade de Faune Minkébé - Ouest,
- ✓ une équipe minimum de 5/6 agents par brigades.

Il faut préciser que le personnel de l'administration des Eaux et Forêts, dédié à la surveillance et la protection de la périphérie du PNM, est appuyé par les équipes des Directions Provinciales (DP) du Woleu-Ntem et de l'Ogooué Ivindo dans le cadre de leurs missions régaliennes ou à l'occasion d'activités coup de poing en réponse aux sollicitations de l'une ou l'autre des brigades de faune.

Se référant au ratio actuel relatif à l'effort de protection des forêts gabonaises qui est de **1 agent pour 22 000 ha de forêt**, estimation largement en deçà de la valeur acceptable de 1 agent pour 1 000 ha, l'effort de protection en ressource humaine du PNM et sa périphérie requière un minimum de 290/300 agents pour assurer la préservation effective de ce paysage grand de 32 000 km².

En définitive, le personnel actuel mis à disposition pour la gestion du PNM et sa périphérie reste largement insuffisant. Des stratégies et synergies entre les acteurs de l'Etat (ANPN, MEF, Défense, etc.) et les partenaires au développement (UE, FAO, WWF, WCS, etc.) sont plus qu'urgentes en vue palier à cet état de chose notamment de lutter contre les activités illégales qui se multiples dans les zones critiques à l'exemple de l'orpaillage au sein du village Minkébé.

B - Gestion du personnel

Les profils du personnel du PNM et de sa périphérie sont adaptés suivant les postes en présence. Ainsi, les chefs de brigade et les conservateurs, principaux planificateurs des actions à mener au sein et en périphérie du parc, ont une formation d'Ingénieur de Conception des Eaux et Forêts alors que les éco-gardes et autres agents de terrain, qui œuvrent aux activités de contrôles, ont une formation technique. Malheureusement à ce jour le statut juridique des éco-gardes n'est pas encore défini. De fait non assermenté, il leur est impossible d'interpeler eux-mêmes les contrevenants aux règles de gestion et protection du PNM et donc de dresser des procès verbaux.

Par ailleurs, pour une gestion efficiente du PNM et sa périphérie, des formations spécifiques du personnel sont nécessaires, notamment dans les domaines suivants :

- ✓ (i) méthode de suivi et inventaires de faune (Chargé du suivi écologique) ;
- ✓ (ii) Arc view, MAP Info, MIST (chefs de brigade/conservateurs adjoint);
- ✓ (iii) cartographie, utilisation de GPS, de boussole et de MIST, monitoring (éco gardes et autres agents de terrain);
- ✓ (iv) lutte anti braconnage (éco-gardes et autres agents de terrain).

Toutefois, il faut noter que les agents de l'ANPN ont reçu des formations en navigation en forêt (cartographie, boussole, GPS...) ainsi qu'une formation militaire pour les éco-gardes (août-novembre 2008). Ceux de l'administration des Eaux et Forêts, en général et particulièrement les agents en poste dans les brigades de Minkébé, pourraient bénéficier d'une formation militaire avec l'appui technique et financier du WWF.

4412 - Moyens financiers et gestion budgétaire

A – Moyens financiers pour la gestion du PNM

Les financements alloués à la gestion du PNM et sa périphérie proviennent du budget de l'Etat et de ceux des bailleurs de fonds (CARPE, Union européenne, Pays-Bas, CAWHFI). Pour l'année fiscale 2010 - 2011, le budget de l'Etat alloué à la gestion du PNM et sa périphérie est estimé à plus d'une trentaine de millions de Francs CFA dont

une vingtaine de millions sous la gestion de l'ANPN et moins d'une huitaine de millions mis à la disposition du MEF (Loi de finances rectificative, 2010). Ces budgets se répartissent selon les trois postes ci-après:

- ✓ le fonctionnement;
- ✓ les activités de terrain (surveillance, sensibilisation, recherche);
- ✓ et l'investissement.

Si ces financements semblent minimes pour la gestion du PNM et sa périphérie, ils pourraient être améliorés à travers des appuis budgétaires additifs notamment sur:

- ✓ le renforcement des moyens humains et matériels largement insuffisants;
- ✓ le suivi écologique et les inventaires réguliers de la biodiversité ;
- ✓ l'entretien des infrastructures et des équipements.

B – Gestion budgétaire

Le mécanisme de suivi et de contrôle de gestion du budget consiste en un contrôle financier effectué deux fois par mois par le Ministère des Finances et par la Cour des Comptes chaque fin d'année. Ce mécanisme existe depuis 2004 et est effectivement mis en œuvre aujourd'hui.

Une stratégie de financement durable a été mise en place par le GEF et il existe une loi permettant de créer une Fondation pour les parcs nationaux à travers des Fonds fiduciaires. Même si le budget sécurisé s'accroît d'année en année, beaucoup d'activités restent dépendantes de fonds externes.

4413 - Gestion des ressources naturelles

A ce jour, à l'exception des actions de gestion plus perceptibles à la périphérie du parc, les gestionnaires du PNM disposent d'informations parcellaires ne permettant pas d'en estimer l'état de conservation de la biodiversité faute d'état de lieux comparatif aux années antérieures.

Néanmoins, la gestion durable et concertée des ressources naturelles du PNM et sa périphérie, est assurée par la mise en œuvre de mécanismes et d'outils de gestion efficace des ressources tels que:

- ✓ le système de surveillance, inter-Etat, au sein du TRIDOM;
- ✓ la gestion du braconnage à travers les patrouilles et la sensibilisation de l'ensemble des acteurs;
- ✓ les protocoles d'entente entre les administrations (chargées de gérer le PNM et sa périphérie, les forêts et les mines), les entreprises privées (minières ou forestières) et les communautés;
- ✓ le suivi écologique et socio-économique dans le parc et sa zone périphérique.

Outre ces mécanismes qui peinent à être mis en œuvre, faute d'adhésion massif de l'ensemble des acteurs, la gestion des ressources naturelles du PNM et sa périphérie gagnerait à être soutenu par d'autres mécanismes tels que le MIST, le Programme REDD, le partenariat public/privé (PPP) ou les mécanismes de financement durables (fonds fiduciaire, mécénat privé et mécénat d'entreprises).

4414 - Infrastructures et équipements

Les infrastructures et équipements de gestion du massif forestier de Minkébé sont localisés en périphérie du PNM, principalement dans les centres urbains qui l'entourent. L'accessibilité difficile de la zone explique en partie cette situation. Ainsi les infrastructures et équipements en place, par acteurs, se répartissent ainsi qu'il suit :

- ✓ Ministère des Eaux et Forêts (MEF): Deux Brigades (Oyem et Makokou);
- ✓ Agence National des Parcs Nationaux. Deux bureaux (Oyem et Makokou);
- ✓ Ministères de l'Intérieur et de la Défense: Une base avancée au village Minkébé;
- ✓ Ministère en charge des Mines: Subdivision Territoriale à Makokou;
- ✓ WWF: deux bureaux (Oyem et Makokou) et base à Nouna.

A l'exception du MEF et du WWF, à l'origine de la création du PNM, tous les autres acteurs impliqués dans la gestion dudit parc et sa périphérie sont détenteurs pour l'heure d'infrastructures et d'équipements sommaires.

Toutefois, cette situation devrait s'améliorer dans un avenir proche. En effet, des discussions menées avec les Ministères en charge de la défense, de l'intérieur, des mines ou des partenaires internationaux (WWF, projet TRIDOM) il ressort clairement que des investissements futurs, en vue afin de rapprocher les gestionnaires de l'AP, sont en cours d'étude et de validation chacun en ce qui le concerne.

Ainsi le MEF, du fait des capacités très limités de la Brigade de Faune de Minkebe Ouest pour contrer le braconnage, pourrait prospecter à la mise en place d'une nouvelle brigade à Minvoul. Celle-ci proche de la frontière Gabon-Cameroun, permettrait de diligenter plus efficacement des actions de surveillance et de contrôle de la zone périphérique aux frontières des deux pays.

Les Ministères en charge de la défense et de l'immigration pourraient établir un poste de contrôle au point de convergence des frontières Gabon-Congo-Cameroun et d'autres bases avancées suivant les enjeux du moment (Minkébé village). Enfin le Ministère en charge des mines envisage installer une antenne à Minkébé village dans le but d'encadrer, de régulariser et de réorganiser l'activité d'exploitation artisanale d'or qui s'y déroule.

L'ANPN pour sa part souhaite créer des bases avancées afin d'assurer davantage de présence dans le PN de Minkebe. Ainsi le chantier d'orpaillage, le camp nouna et la mvoung et Minvoul pourraient être dédiés à cet effet.

Pour l'heure, le projet TRIDOM a acheté des équipements roulants (motos et voitures) pour accroître les patrouilles des agents de l'ANPN et du MEF. Ces équipements sont déjà disponibles et prêt à être affectés sur des sites stratégiques dont notamment Makokou et Mékambo.

Enfin, en vue de palier à la détérioration avancée, souvent constatée des infrastructures et des équipements en place, il serait souhaitable que soit mis en place des mécanismes de leur suivi et entretien annuel.

442- Activités de recherche au sein du PNM et sa périphérie

Plusieurs activités liées à la recherche sont réalisées par les acteurs impliqués dans la gestion du PNM et sa périphérie. Il s'agit pour l'essentiel:

- ✓ des reconnaissances biologiques et socio-économiques le long de l'axe routier Lalara-Ovan-Makokou et le long de la rivière Mvoug en vue de la réalisation et l'adoption d'un statut de protection du corridor biologique Minkébé-Ivindo;
- ✓ des inventaires sur les éléphants effectués en 2005, par la Wildlife Conservation Society (WCS).
- ✓ de l'inventaire sur les papillons (2008) ;
- ✓ de l'inventaire sur l'habitat de l'AP par le programme MIKE (2004) ;
- ✓ des études socio-économiques des communautés riveraines du PNM:
 - Etude socio-économique des activités traditionnelles et évaluation touristique du secteur Haut-Ntem et du bai de Mébone (rivière Ké) (2009)
 - Etude du chantier d'or Minkébé (2009);
 - Etude en cours dans les chantiers d'or de Minkébé et Ntsinkélé (2010)
 - Situation socio-sanitaire à Minkebe (2010)
- ✓ de la délimitation concertée du terroir de chasse villageoise et de pêche des rivières Mvoug et Kouyé;
- ✓ des consultations avec les parties prenantes (administrations, opérateurs économiques et les populations locales) pour l'élaboration des accords et plans de gestion;
- ✓ de l'élaboration d'un système de suivi de la gestion de la faune en collaboration avec les parties prenantes;
- ✓ des expériences pilote sur la foresterie communautaire (2008 à 2011);
- ✓ de l'étude relative au conflit Homme – éléphant.

Malheureusement toutes ces données sont parcellaires et non disponibles à tous. Seules les données MIKE le sont et sont effectivement utilisées par les gestionnaires. Par ailleurs, il faut noter qu'il est nécessaire que le personnel impliqué dans la gestion et la collecte des données du PNM et sa périphérie soit formé aux nouvelles techniques de collecte pour l'actualisation de ces données.

443 - Education et Sensibilisation

La sensibilisation et l'éducation environnementale en périphérie du PNM s'effectuent à travers des causeries, émissions Radio, panneaux de sensibilisation et sont déclinées dans le plan de travail.

Elles peuvent être ponctuelles en fonction des urgences. Parmi les actions de sensibilisation ou d'éducation développées ces dernières années on peut lister :

- ✓ La sensibilisation au Chantier Minkébé sur la création du PN de Minkébé et les stratégies de gestion des problématiques liées à l'orpaillage (ANPN/WWF - 2009);
- ✓ La sensibilisation à la vallée de l'Okano sur la Chasse dans les concessions forestières Périphérie Ouest de l'AP (Mission conjointe ANPN/WWF/ MEF - 2010);
- ✓ Info nature à Radio 6 sur « Les accords de gestion de la Faune, le protocole de la rivière Oua, la période d'ouverture de chasse au Gabon »;
- ✓ L'émission sur la Célébration de la Journée Mondiale de l'Environnement et enjeux locaux (2010);
- ✓ Le lancement Info-nature à Oyem sur la présentation du Parc National de Minkébé (2010);
- ✓ La sensibilisation aux chantiers Minkébé, Mebaga et Ntsinkélé sur les enjeux de la conservation liés au PN de Minkébé (2010);
- ✓ La sensibilisation en amont de l'Ivindo sur le parc national de Minkébé (2010).

Parmi les contraintes qui ne favorisent pas l'exécution effective des initiatives d'éducation et de sensibilisation, Il y a l'insuffisance des spécialistes des sciences humaines pour rendre effectif ce programme. De plus les moyens financiers destinés à l'éducation et à la sensibilisation sont marginaux.

444 - Accès

Le paysage de Minkébé, relativement intacte, demeure enclavé. Cependant, les nombreuses voies d'accès, occasionnés par les concessions forestières ou minières, restent très perméables. Afin d'en améliorer le contrôle il sera nécessaire de :

- ✓ Etablir des barrières fixes pour les concessions où elles sont inexistantes;
- ✓ Construire des antennes de surveillance avancées;
- ✓ Augmenter les effectifs de surveillance;
- ✓ Organiser des patrouilles mobiles permanentes de manière rotative toute l'année.

445 – Droits, taxes et retombées économiques pour les communautés

La loi sur les parcs nationaux du Gabon prévoit les prélèvements de droits et taxes. Malheureusement, l'Etat gabonais n'enregistre à ce jour aucune recette fiscale y relative, faute d'infrastructures d'accueil fonctionnelles; excepté le camp non exploité de la Nouna situé à la périphérie sud-est du parc.

De même, si les communautés n'ont que le droit d'usufruitier sur les ressources en périphérie du PNM, à ce jour elles bénéficient faiblement des retombées économiques directes provenant de la gestion de l'AP et de sa périphérie. En effet, faute d'activités touristiques, ces populations doivent leur saluer à quelques emplois obtenus auprès de sociétés forestière ou minière établies dans le massif forestier de Minkébé.

Toutefois, dans l'exercice de ses missions régaliennes, les activités de l'ANPN ont permis le recrutement de jeunes de la contrée pour des responsabilités d'éco-garde, éco-guide, gardiens ou même de Technicienne de surface. Indirectement la présence de ces agents a induit d'autres emplois comme celui d'indics.

Enfin, s'agissant des autochtones (les populations Baka), si elles n'ont aucune retombée économique directe liée aux activités de conservation du PNM, elles bénéficient toutefois d'un appui en vue de leur organisation par l'association Edzenui et l'ONG AGHAFI. Toute chose qui concourt à améliorer leur bien-être.

5 – Analyse des problèmes centraux que rencontre la conservation dans l'APM et sa périphérie et proposition d'éléments de solution.

Comme les autres parcs nationaux du Gabon, le PNM et sa périphérie sont confrontés à plusieurs menaces à savoir:

- ✓ la compétition pour l'utilisation des terres,
- ✓ une grande attente des retombées économiques,
- ✓ le braconnage à l'échelle locale et transfrontalière,
- ✓ l'exploitation pétrolière, minière et forestière,
- ✓ la méconnaissance des textes de loi relatifs à la conservation,
- ✓ les conflits homme/faune et la pollution marine.

En vue d'y ébaucher des pistes solutions, la présente étude s'appuie sur:

- les conclusions de la concertation nationale d'Oyem (2010), initié par le projet TRIDOM;
- les résultats des entretiens récemment accordés aux institutions et personnes ressources impliqués dans la gestion des ressources naturelles du PNM et sa périphérie.
- Et les conclusions des ateliers d'échanges réalisés dans les provinces de l'Ogooué Ivindo (Makokou, le 6 octobre 2011) et du Woleu – Ntem (le 25 octobre à Oyem et 25 octobre à Minvoul 2011) avec l'ensemble des parties directement implanté sur le terrain.

Ainsi à travers ces initiatives l'on peut relever que l'ensemble des partenaires impliqués dans la gestion de ce vaste massif forestier ont identifié **l'affectation des terres, l'application de la loi et les synergies d'interventions entre les différents acteurs** comme principaux problèmes endiguant la conservation du PNM et sa périphérie.

A cet égard, ils ont formulé les recommandations ci-après :

51 – Affectation des terres

S'agissant de la compétition pour l'utilisation des terres et donc de la problématique de l'Affectation des terres ils avaient suggérés :

1 - Sur les **Initiatives de zonage et d'affectation des terres en cours** dans la TRIDOM de:

- ✓ Promouvoir la mise en place d'un plan global d'affectation des terres
- ✓ Identifier et délimiter des zones d'interventions Tripartite
- ✓ Identifier et mettre en place du corridor biologique Lossi/Mwagna ;

- ✓ Prendre en compte des droits des peuples autochtones dans l'affectation des terres.

2 – Sur la **situation des plans d'aménagement** des trois PN établis dans la TRIDOM de:

- ✓ Finaliser les plans de gestion des PN de Minkébé et Mwagna ;
- ✓ Elaborer le plan de gestion du PN Ivindo ;
- ✓ Appuyer Minkébé, Mwagna et Ivindo pour finaliser et valider leurs plans de gestion.

3 – Sur le **Programmes de développement économiques futurs** dans les secteurs agricoles, miniers, forestiers, touristiques dans la TRIDOM de:

- ✓ Confirmer la matérialisation des zones agricoles actuelles sur une carte ;
- ✓ Délimitation des plantations de cacao ;
- ✓ Organiser la filière d'exploitation d'or pour minimiser son impact sur l'environnement forestier ;
- ✓ Promouvoir la foresterie communautaire (ex : Projet DACEFI) ;
- ✓ Développer un plan de surveillance avec les parties prenantes ;
- ✓ Développer des mécanismes de financement durable pour la mise en œuvre du plan de gestion et négocier les contributions des exploitants forestiers ;
- ✓ Finaliser la rédaction au cours de la réunion qui regroupe l'ensemble des parties prenantes sur l'adoption du protocole d'entente sur la gestion de la chasse ;
- ✓ Evaluer la perméabilité des barrières dans les concessions forestières ;
- ✓ Installer des pancartes et des affiches qui présentent les principales règles du Protocole d'Entente dans les différentes concessions forestières de l'interzone ;
- ✓ Sensibilisation les parties prenantes, autorités administratives, politiques et militaire ; les opérateurs économiques;
- ✓ Mettre en place un cadre d'échange d'informations entre les différents pays.

4 – Sur les **Instances et acteurs impliqués dans l'attribution des terres** de mettre en place une plate forme de Coordination animée par l'Aménagement du territoire des rencontres multisectorielles relatives à l'affectation des terres.

5 – Sur les **documents de planification stratégiques existants** sur l'affectation des terres. Sont-ils d'actualité de :

- ✓ Réactualiser les schémas d'aménagement au niveau local
- ✓ Actualiser et étendre le plan stratification forestière sur la zone TRIDOM ;
- ✓ S'assurer de l'existence de tous ces documents et de leur application.

6 – Sur les **collaborations / échanges transfrontalières** au sujet de l'affectation des terres de :

- ✓ Harmoniser des lois entre les trois pays pour aboutir à un document standard reflétant la réalité des ceux-ci ;
- ✓ Mettre en place un cadre collaboratif transfrontalier sur l'affectation des terres ;

7- Sur l'**expérience de chaque secteur d'activités dans l'affectation des terres** de :

- ✓ Actualiser les plans d'affectations en tenant compte des intérêts des autres départements ministériels ;
- ✓ Impliquer activement les acteurs de terrain dans le processus d'affectation des terres ;
- ✓ Faciliter et vulgariser les expériences existantes.

52 – Application de la Lois

S'agissant de l'Application de la Lois ils avaient préconisés ce qui suit:

1 – Sur le **Système de suivi écologique utilisé** dans l'interzone et des améliorations possibles de :

- ✓ Mettre en place un système à long terme régulier dans les aires protégées et la zone périphérique ;
- ✓ Harmonisation d'un système de suivi au sein de l'espace TRIDOM.

2 – Sur les **lois existantes et modifications éventuelles** de :

- ✓ Etablir une carte professionnelle commune faisant office de Laissez passer ;
- ✓ Création des brigades mixtes et binationales dans la lutte contre le braconnage (Exemple TNS)
- ✓ Réactualiser l'arrêté sur l'ouverture et la fermeture de la chasse.
- ✓ Etendre la dynamique des protocoles d'ententes ou élaborer une charte de gestion de la TRIDOM.
- ✓ Faire aboutir la loi sur le port d'arme;
- ✓ Elaborer et promulguer les décrets d'application des lois existantes (code forestier, parcs nationaux) ;
- ✓ Elaborer des accords de collaboration bipartite;
- ✓ Proposer un nouvel arrêté qui tiendrait compte des intérêts alimentaires des populations rurales ;
- ✓ Intégrer les infractions sur la faune dans le code pénal.

3 – Sur le Système de suivi de l'application de la loi en cours dans l'interzone de :

- ✓ Organiser les ateliers de formation de MIST.
- ✓ Etendre le champ d'expérimentation de MIST sur l'ensemble de l'espace TRIDOM
- ✓ Expérimentation du système de suivi des crimes fauniques utilisé par LAGA (Congo et Cameroun)
- ✓ Harmoniser les procédures judiciaires dans le cadre de la lutte anti braconnage ;
- ✓ Prendre les textes d'applications (pour le stockage d'ivoire, commerce du gibier et la destruction des armes)

4 – Sur les activités de sensibilisation visant la conservation de la biodiversité auprès de l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion de la TRIDOM de :

- ✓ Insérer l'éducation environnementale dans les programmes pédagogiques nationaux.
- ✓ Organiser des séminaires d'informations sur les prérogatives de l'application de la loi.
- ✓ Sensibilisation des autorités locales et juridiques sur la gestion des ressources naturelles (réunions thématiques)
- ✓ Organiser des conférences thématiques dans les écoles d'administration (ENA, ENAM etc.)
- ✓ Etablir des dépliants sur les espèces protégées
- ✓ Développer des programmes de sensibilisation à l'adresse des forces de défense et de sécurité
- ✓ Etablir des MoU avec les différentes parties prenantes
- ✓ Intensifier les missions de sensibilisation auprès de tous les acteurs
- ✓ Multiplier les supports visuels et audio
- ✓ Créer un bulletin TRIDOM
- ✓ Création des cellules d'éveil
- ✓ Faire une large diffusion du futur documentaire sur la sensibilisation (AGAFI).
- ✓ Tournée sur la méthode pédagogique (RAPAC, Fondation Jane Goodall, UNESCO).

5 – Sur les bonnes pratiques connues en faveur de la conservation de la biodiversité effectuées par les sociétés industrielles de :

- ✓ Identifier et matérialiser les zones des hautes valeurs de conservation dans les concessions forestières ;
- ✓ Respecter les diamètres d'exploitabilité ;
- ✓ Promouvoir le reboisement des zones exploitées ;
- ✓ Inventorier les armes dans les bases vie.

6 - Sur les **alternatives à proposer contre la pression sur la faune de :**

- ✓ Développer l'artisanat ;
- ✓ Elevage des espèces conventionnelles (pisciculture, poulet, etc.) ;
- ✓ Elevage de petit gibier ;
- ✓ Développement des activités économiques viables (agriculture, écotourisme, etc.).

7 – Sur les **Expérience de chaque acteur dans le domaine l'application la loi de:**

- ✓ Vulgarisation des textes ;
- ✓ Faire adopter le texte sur le port d'armes.

53 - Synergies d'interventions entre les différents acteurs

Au titre des recommandations relatives aux Synergies d'interventions entre les différents acteurs ils ont suggéré:

Sur les **Domaines prioritaires d'intervention dans l'interzone de :**

- ✓ Renforcer la sensibilisation de la population, des forestiers et des autorités ;
- ✓ Appuyer les études d'impact environnementales ;
- ✓ Impliquer les populations autochtones et locales.
- ✓ Trouver des mécanismes pour réguler l'exploitation illicite de l'or.
- ✓ Assurer l'Intelligence, la lutte contre le braconnage, le suivi des mesures judiciaires
- ✓ Assurer le Suivi-écologique, conflits homme-faune
- ✓ Développer les projets communautaires (mise en œuvre des forêts communautaires, structuration du tissu associatif local, renforcement des capacités)
- ✓ suivre les impacts socio-environnementaux
- ✓ étudier les stocks, connaissance des milieux et des ressources
- ✓ Encourager les forestiers à financer la LAB
- ✓ Renforcer la collaboration transfrontalière (Construire des antennes de surveillance dans l'interzone) ;
- ✓ Créer des brigades de surveillance ;
- ✓ Renforcer les effectifs de la PAF et de la Gendarmerie ;
- ✓ Renforcer les capacités logistiques du personnel des Eaux et Forêts, des structures en charges de la protection des ressources naturelles.
- ✓ Améliorer les voies d'accès.

2 - Sur les **Types de partenariats existents actuellement et à promouvoir dans la TRIDOM de :**

- ✓ Encourager le regroupement des associations locales.
- ✓ Formaliser les partenariats entre les ONG et les administrations en charge de la gestion des ressources naturelles par des MoU tripartites
- ✓ Etendre le modèle d'accord dans l'espace TRIDOM
- ✓ Impliquer davantage les populations locales

3 – Sur le Fonctionnement de ces partenariats et leur durabilité de :

- ✓ Suivre l'application des protocoles d'ententes ;
- ✓ Renforcer la collaboration en organisant des ateliers, séminaires etc. entre les différents Etats acteurs ;
- ✓ Diversifier les types de partenariats ;
- ✓ Pérenniser les échanges entre les acteurs ;
- ✓ Pérenniser les financements.

4 – Sur l'implication active des populations dans l'espace TRIDOM de :

- ✓ Renforcer l'implication des populations par la sensibilisation ;
- ✓ Intégrer l'approche participative dans tous les processus et activités encourus ;
- ✓ Renforcer les capacités des populations autochtones;
- ✓ Créer des associations ;
- ✓ Créer des emplois dans le domaine de la conservation ;
- ✓ Diversifier les activités génératrices de revenus pour les populations locales.

5 - Sur les Types de cogestion et d'écodéveloppement à tester dans la TRIDOM de :

- ✓ Développer l'élevage petit gibier, écotourisme, pisciculture, agropastoral, apiculture, agroforesterie, etc.
- ✓ Etendre l'identification des acteurs.
- ✓ Tester la Co-gestion des rivières Wa et Ivindo
- ✓ Tester le contrat de gestion de terroir prévu par la loi N°003/2007 ;
- ✓ Commercialisation des produits forestiers non ligneux.

6 – Sur les types de cogestions prévus dans la législation en vigueur d'élaborer les textes d'applications en matière de cogestion.

7 – Sur les Opportunités de financement ou cofinancement dans l'interzone de :

- ✓ Pérenniser les sources actuelles et identifier d'autres ;
- ✓ Tester le REDD+.
- ✓ Prendre en charge le financement et le suivi des activités de substitution.

8 – Sur le partenariat actuellement testés ou à tester dans la TRIDOM de :

- ✓ Finaliser le protocole d'ententes entre le Parc de Mwagna, les populations, les acteurs économiques ;
- ✓ Etendre l'exemple de Rougier dans l'interzone ;
- ✓ Favoriser l'application de l'article 251 du code forestier ;
- ✓ Promouvoir la mise en place d'un fonds pour la conservation pour le financement durable de la TRIDOM ;
- ✓ Mettre en place un système de production pour Investissement Diversifié (PID).

9 – Sur la **Contribution de la fiscalité dans le financement durable des activités de la TRIDOM** de ristourner à l'exemple de disposition ex. article 251 du code forestier, les taxes liées à l'exploitation des ressources naturelles (mines, agriculture,...) auprès des populations riveraines.

10 – Sur la **stratégie de levé de fonds en faveur des activités de la TRIDOM** de :

- ✓ Promouvoir la réglementation écologique au niveau de la fiscalité nationale ;
- ✓ Prendre les textes sur les produits forestiers non ligneux ;
- ✓ Renforcer la fiscalité existante pour prendre en compte les taxes liées à la conservation ;
- ✓ Mettre en œuvre la loi sur la décentralisation pour renforcer le recouvrement localement.

6 – Conclusions

Le Massif Forestier de Minkebe subit une réelle crise d'ivoire. Il y a des capacités de surveillance insuffisante notamment dans le secteur Minvoul afin de surveiller l'interzone Minkebe-Mengame. La zone risque de se vider de ses éléphants si les capacités d'intervention ne sont pas renforcées (aussi bien du côté Gabon que du côté Camerounais).

L'ANPN veut créer des bases avancées afin d'assurer davantage de la présence dans le PN de Minkebe. Le chantier d'orpaillage, le camp nouna, une base vers la mvoung ainsi que Minvoul pourraient être des sites de bases avancées.

Alors que le MEF, en vue de renforcer les capacités très limités de la Brigade de Faune de Minkebe Ouest, pourrait prospecter l'implantation d'une brigade à Minvoul zone de grand braconnage transfrontalier.

Le projet OIBT devrait **adresser la crise d'ivoire dans le massif forestier** de Minkebe en renforçant les capacités de surveillance et en appuyant le suivi judiciaire (collaboration avec Conservation Justice). Ceci dit, afin de ne pas disperser les moyens sur une trop grande zone. il sera intéressant que le projet concentre ses moyens sur la partie ouest et nord de Minkebe : zones de Minvoul, Oyem et Mitzic (vallée de l'Okano où il y a le protocole de gestion chasse) où le problème de braconnage d'ivoire est sévère. Une zone relativement limitée pourra mieux assurer qu'il y a un réel impact du projet. Simultanément, le projet pourra adresser **les questions de terroirs de chasse** dans département de Minvoul. La définition des terroirs de chasse pourra ainsi mener à la définition de la zone de conservation (situé hors des terroirs de chasse).

Le projet pourra inclure la collaboration sur le suivi et la gestion faune ainsi que la lutte anti-braconnage avec les exploitants forestiers (TTIB, Toujours Vert, FOREEX, OLAM, etc.) et les sociétés minières (CORE-MINING, GOLDSTONE).

Les pygmées Baka de Minvoul sont impliqués dans le braconnage d'ivoire. Des trafiquants d'ivoire opèrent à Minvoul. Il y a lieu de renouveler la collaboration avec les Baka afin de les détourner du grand braconnage.

L'interzone Minkebe Mengame a été attribué à OLAM/Gabon Advance. Cette interzone contient des grands marécages et ne semble pas très riche en bois d'œuvre. Il semble que des inventaires bois vont bientôt démarrer avec FRM. Il sera intéressant d'évaluer avec OLAM si un projet REDD+ n'est pas plus adapté pour l'interzone Minkebe Mengame (au lieu d'exploitation forestière à profitabilité réduite). Ce sera un projet

REDD+ au Gabon, comme se préparent aussi de tels projets au Cameroun (Ngoila Mintom) et peut être au TRIDOM Congo.

Au niveau du Cameroun, le Gabon devrait demander un vrai renfort des capacités de surveillance faune du côté de Djoum. Ceci sera très bénéfique pour Minkebe, parce que le braconnage dans le Nord Minkebe origine dans le secteur Oveng-Yen-Djoum-MIntom – Lélé et la majorité de l'ivoire part là bas.

Du côté Makokou les enjeux sont l'orpaillage, les capacités de surveillance et la gestion de l'Haut Ivindo. Une base avancée est nécessaire sur le site du chantier d'or de Minkebe afin de repousser le braconnage de l'intérieur. Une base tri-nationale vers les chutes de Lélé est aussi envisagée, et il faudra voir comment la faire fonctionner.

L'idée d'une route de Minvoul à Mvadhé pourra ouvrir le massif forestier de Minkebe. Le problème du braconnage transfrontalier ne sera pas résolu parce que les braconniers peuvent facilement traverser la route. Ce qu'il faut c'est une forte augmentation des capacités de surveillance du PN de Minkebe afin de pouvoir dissuader les braconniers de l'intérieur (un modèle utilisé dans d'autres parcs d'Afrique) ainsi qu'une application stricte de la loi aussi bien au Gabon qu'au Cameroun. Il faut que les effectifs soient augmentés et que les gardes et brigades de faune soient bien formés pour leur travail (et que les agents soient choisis pour leur aptitude pour ce genre de travail).

En définitive, le projet OIBT Minkebe pourra s'orienter sur les axes ci-après:

- ✓ (i) Renforcement des capacités anti-braconnage dans le secteur Minvoul-Oyem-Mitzic avec un appui de l'OIBT dans la formation, les équipements et le suivi de la performance;
- ✓ (ii) Suivi judiciaire avec la collaboration de l'ONG conservation Justice;
- ✓ (iii) Définition des terroirs communautaires de chasse notamment autour de Minvoul;
- ✓ (iv) Conservation du corridor Minkebe-Mengame en collaboration avec OLAM/Gabon Advance;
- ✓ (v) Mise en œuvre du protocole d'entente vallée de l'Okano et collaboration particulière avec les sociétés forestières OLAM, TTIB, STIBG, FOREEX;
- ✓ (vi) Appui aux pygmées Baka afin d'adresser leur problèmes de développement et leur implication dans l'ivoire.

Les principaux résultats attendus pourront être:

- ✓ Un MEF renforcé qui a les capacités de limiter le grand braconnage et la chasse commerciale dans les concessions forestières du Minkebe Ouest ;
- ✓ Un système de suivi de lutte anti-braconnage fonctionnel et un statut / type d'utilisation pour le corridor Minkebe Mengame identifié.

- ✓ Les communautés adhèrent à leurs terroirs de chasse à pied. Les exploitants forestiers appuient activement la conservation (et le fonctionnement des unités de surveillance). Le projet sera complémentaire aux activités de l'ANPN dans le PN de Minkebe.

Bibliographie

ANPN, 2007: Stratégie de développement des parcs nationaux au Gabon à l'horizon 2022.

ANPN, 2011: Note synthétique sur la gestion des parcs nationaux au Gabon

CARPE, 2005 : Les forêts du bassin du Congo évaluation préliminaire

Commission Interministérielle, 2010: Situation sanitaire de Minkébé village.

Ministère du budget, 2010: Loi des finances rectificatives.

Ministère des Eaux et Forêts et all. 2011: Appui à l'application de la loi sur la faune.

Sites visités

www.itto.com

http://carpe.umd.edu/products/PDF_Files/FOCB_APrelimAssess.pdf

Annexes

Annexe 1: Liste et contacte des personnes interviewées

N° d'ordre	Nom	Structure	Fonction	Contact
1	MINKOUE MI ELLA Jean Marthe	AGAFI	Présidente	07 29 27 53
2	BISWAS Suparna	WWF	Coordonnateur National	07 59 62 83
3	DEWACHTER Pauwel	WWF	Coordonnateur TRIDOM	
4	Camille	TTIB	Directeur Général	06 40 13 85
5	MEGARD Olivier	OLAM	Directeur Forêts	77 23 37
6	ALLOGO Constant	CARPE-UICN	Point Focal	
7	MOUNANGA Jean Bodia	Ministère de l'Intérieur	Inspecteur des Services	07 52 50 90
8	BOULINGUI BOULINGUI	Ministère en charge des Mines	Chargé d'étude/DGMG	07 28 88 58
9	NGAVOUSSA Emile	Ministère des Eaux et Forêts	Directeur Générale	06 03 47 39
10	NDENDE Augustin	Ministère de la Défense	SGA1	07 91 98 13
11	MIKALA MUSSAVU Ruffin	Projet TRIDOM	Expert SIG	07 84 00 31

Annexe 2: Questionnaire soumis aux personnes interviewées

Projet OIBT PPD 147/10 Rev.1 (F): « Zonage et aménagement de l'aire protégée de Minkebe (APM) en vue de la protection des corridors de conservation transfrontalière entre le Gabon, le Cameroun et le Congo»

Questionnaire

1 – Vision de l'interviewé de la gestion de l'APM

11- à court et moyen terme

12 – à long terme

2 – Intervention de l'interviewé dans la zone de l'APM

21 – Objectifs poursuivis

22 – activités en cours

23 – activités futures

3 – Attentes de l'interviewé dans la présente initiative